

Réunion d'information publique sur le projet d'exploitation charbonnière

Verbatim de la réunion de Toury-Lurcy

Le 2 novembre 2006

Ce document est le verbatim de la réunion de Toury-Lurcy ; il est constitué de l'ensemble des mots et phrases employés par les personnes présentes à cette réunion.

Laurent SABLIC – Bonsoir. Merci à tous d'être venu si nombreux. Malgré le plancher de bal et le chapiteau, ce n'est pas pour le bal ce soir, mais c'est aussi vivant d'après mon expérience. C'est la troisième réunion ce soir, comme vous le savez, puisque certains ont fait les 3. Certains découvrent ce débat public et d'autres qui ont fait les 2 premières réunions connaissent bien la règle du jeu. La règle du jeu, c'est de commencer par donner la parole au Maire.

Je suis Laurent SABLIC, journaliste, qui vais animer la réunion, à la demande des animateurs du Pays et du Président du Pays qui nous ont demandé d'intervenir pour que le débat se passe de manière équitable ; ce sera mon rôle ce soir.

Monsieur HOURCABIE, je commence par vous donner la parole.

Guy HOURCABIE – Merci et merci à tous d'être venu ce soir nombreux. J'avais demandé que l'allée soit libérée pour pouvoir accéder à la sortie puisque la Commission de Sécurité l'avait demandé ; je souhaiterais que les bancs qui sont dans le milieu puissent être remis ou à droite ou à gauche, mais que nous laissions la sortie.

Je remercie le Pays Nevers-Sud-Nivernais d'avoir pris l'initiative d'organiser la concertation, l'information des populations impliquées par le projet de la SEREN d'une mine de charbon associée à une centrale électrique sur les communes de Cossaye, Lucenay et Toury-Lurcy.

C'est un sujet passionnel ; vous le verrez, chacun a son avis. La chose que je vous demande à tous, c'est le respect des uns et des autres. Chacun a le droit d'avoir un avis « pour » ou « contre ». Nous allons nous le forger petit à petit au cours de ces réunions qui vont se succéder dans le temps et, pour pouvoir se forger un avis, il faut écouter ; il faut écouter, écouter ce que l'un ou l'autre va dire et, ensuite, pouvoir poser des questions. Vous aurez tout le loisir d'en poser aux représentants de la SEREN qui sont là aujourd'hui et à nous les élus.

Je vous souhaite à tous une excellente réunion. Je vous demande à tous d'être pondéré ; les hurlements, les sifflements, les invectives, je pense que ce n'est pas utile dans un débat comme celui-là qui est trop important. Je vous remercie à tous de votre présence et bonne réunion.

Laurent SABLIC – Merci Monsieur HOURCABIE. Monsieur LECAS, ce qui est un peu particulier dans ce débat, c'est que c'est vous le Pays Nevers-Sud-Nivernais qui avez pris en charge ces débats publics qui sont un peu une innovation parce qu'il y a beaucoup de projets en France (projets industriels, projets de toute sorte) et il n'y a pas toujours des débats avec les habitants ; c'est un peu particulier. Il faut nous dire au fond pourquoi vous avez pris cette initiative qui ne doit pas être facile.

Robert LECAS – Même si ça ne fait pas des années et des années que le Pays existe, la conception du Pays, c'est le débat démocratique, c'est la possibilité qui est offerte à chacun de pouvoir intervenir au niveau de la réflexion, dans la conception de projets qui pourraient contribuer au développement économique de son territoire. C'est une volonté législative qui s'est concrétisée à travers l'organisation du territoire (83 communes pour le Sud-Nivernais). Donc, ici, nous avons la légitimité ; nous portons la volonté de 83 élus du territoire de Nevers-Sud-Nivernais.

Pourquoi ces réunions à propos de ce projet ? Il n'aura échappé à personne que les conditions de l'information, les conditions initiales de l'information des populations n'étaient quand même pas les meilleures qui soient et, compte tenu de l'impact que pourrait avoir la mise en œuvre d'un projet comme celui-ci s'il venait à se réaliser, et quand nous nous préoccupons de développement économique, d'emploi sur un territoire, il était important que nous puissions explorer sur le fond ce que ce projet pouvait apporter ou non au territoire.

Ce que nous avons voulu, c'est que chacun puisse vraiment se faire son idée en toute objectivité, en terme de « quelle manière je serai traité quand je suis concerné très directement ? », c'est-à-dire à l'intérieur du périmètre ; « de quelle manière seront pris en compte les problèmes qui concernent la santé publique, qui concernent l'environnement ? ».

Nous avons donc organisé une première série de réunions en priorité en direction des habitants des 3 communes les plus concernées et nous comptons bien continuer à alimenter le débat, à approfondir tous les éléments qui pourront être mis en évidence, pour que chacun arrive à se faire cette opinion.

Laurent SABLIC – En clair, ce soir, nous n'allons pas décider de faire ou pas ce projet. Ce soir, nous continuons à essayer de bien identifier les bonnes questions, voire même les bonnes réponses aux différents éléments que nous avons recueillis depuis le début.

Robert LECAS – Bien entendu, c'est le seul objectif du Pays de Nevers-Sud-Nivernais ; c'est pouvoir apporter à chacun des habitants de son territoire les éléments qui lui permettent de se forger son opinion.

Laurent SABLIC – Avant de donner la parole à Christian PAUL dans un instant, nous pouvons peut-être rajouter que tous les acteurs sont là, ce qui n'est pas toujours le cas dans les réunions. Il y a évidemment vous qui avez organisé le débat, les élus, nous allons les présenter dans un instant, et les porteurs de ce projet, les responsables de la SEREN. Nous allons les présenter.

Robert LECAS – Nous avons réuni évidemment pour que tous les éléments qui sont nécessaires à chacun pour se faire son opinion puissent être abordés.

Nous avons d'abord les porteurs du projet :

- Monsieur Jean-François HENIN,
- Monsieur François JACLOT,
- Monsieur Jean-Charles BESSON.

Pour le territoire, nous avons :

- Guy HOURCABIE que nous avons entendu tout à l'heure,
- Christian PAUL, Député de la circonscription,
- Daniel BARBIER représentant le Président du Conseil Général qui est excusé pour ce soir.

Laurent SABLIC – Marcel CHARMANT qui a participé aux deux précédentes réunions, mais qui n'a pas pu être là et qui sera donc représenté par Daniel BARBIER.

Je pense que nous avons dit à peu près ce que nous devons dire en ce début de rencontre. Tout à l'heure, je vous redonnerai la parole pour que vous nous disiez comment ça continue, pour que nous comprenions ce qui va se passer.

Christian PAUL, je pense que ça vaut la peine de revenir sur un mot avant de voir la suite du programme, c'est sur la position des élus parce qu'on dit beaucoup de choses ; les élus, ils sont saisis d'un projet, ils interviennent. Vous, quelle est votre position à ce jour ? Vous avez déjà pris des décisions concernant ce projet d'exploitation minière et de centrale thermique ?

Christian PAUL – La première décision que nous avons prise était de créer les conditions d'avoir un débat avec les élus et la population des 3 communes directement concernées. Nous ne pouvions pas aller plus loin dans un sens ou dans un autre devant un projet de cette nature, sans qu'il y ait véritablement une information et une discussion.

Ceux qui ont participé à ces premières réunions ont eu le sentiment, qu'ils soient pour ou qu'ils soient contre, qu'il n'y a pas de questions cachées, il n'y a pas de questions interdites ou de tabous ; il faut porter devant l'opinion locale et devant la Nièvre toute entière l'ensemble des questions et, parfois même, des inquiétudes très fortes que ce projet suscite. Notre première décision, c'était donc, ensemble, de favoriser l'organisation de ces débats.

Sur le fond – et je dirais, là, au fond, ce que j'ai dit au mois d'août quand ce projet a été porté sur la place publique par la presse notamment – devant un projet de cette ampleur, nous, élus nivernais, Conseil Général, Conseil Régional, nous avons des préalables environnementaux, écologiques forts. Ces premières questions préalables concernent, bien sûr, la santé des populations et il est clair que, quelle que soit l'importance d'un projet, aucun territoire n'a vocation à être sacrifié en matière de santé publique, fusse au nom du développement économique et de la création d'emploi. Ça, ça doit être très clair et ce n'est pas un engagement de Christian PAUL, c'est un engagement de tous les élus qui veulent, à un moment donné, prendre position sur cette question. Il y a un préalable en matière de santé publique.

Pour examiner ces questions, il nous faudra aller voir des sites où des installations de cette nature ou assez proches fonctionnent, et le faire collectivement pour avoir vraiment une vision concrète et pas seulement théorique de ces problèmes et de ces risques. Il nous faudra également sur cette question pouvoir entendre un certain nombre d'experts indépendants, indépendants des porteurs du projet, indépendants aussi du département. Nous avons bien vu dans les débats depuis maintenant un peu plus d'un mois que les points de vue ne sont pas tout à fait les mêmes, et c'est vrai que nous avons besoin de se faire une religion ; ce sont des sujets trop importants. Donc, ça, c'est pour la santé.

Pour l'environnement, la question de l'eau est une question majeure. Nous avons beaucoup posé la question du bruit. Sur ces questions locales, il y a des préalables sur lesquels il faut être très clair.

La deuxième chose sur laquelle nous avons aussi un préalable, c'est la question du CO2. Personne ici n'ignore les problèmes de réchauffement climatique et d'émission de gaz à effet de serre. Il est clair que, pour nous, il y a un préalable, c'est que si un projet comme celui-là doit se faire en France, que ce soit d'ailleurs à Lucenay, au Havre ou ailleurs parce qu'il y a d'autres sites effectivement qui ont des projets de cette nature aujourd'hui en tête, il est clair que, s'il n'y a pas préalablement un effort

très important de recherche et de mise au point du captage du CO2, un projet de cette nature-là ne nous paraît pas possible aujourd'hui en France.

Après, bien sûr, il y a la question du développement économique et des emplois. C'est un sujet qui est peut-être plus facile, même s'il y a débat là aussi, nous allons le voir ce soir. Partout dans la Nièvre, tous les jours, nous avons à faire à des investisseurs et nous ne pouvons pas, face à un projet d'investissement, comme ça, d'un revers de main, dire « circulez, il n'y a rien à voir ». Cette question-là est aussi importante.

En tant que Député de cette circonscription, je veux le dire devant vous ce soir, aux habitants de Toury-Lurcy bien sûr, nous sommes chez eux, mais aussi tous ceux qui sont venus, nous nous battons avec la même ardeur pour ces préalables écologiques et environnementaux que pour la question de création d'emploi ; aucun territoire, encore une fois, n'a vocation à être sacrifié, fusse pour le développement du département.

Laurent SABLIC – Est-ce que votre avis personnel est fait, Christian PAUL ?

Christian PAUL – Moi, j'ai besoin de temps dans cette affaire, et j'ai besoin qu'on chemine ensemble. Pourquoi j'ai besoin de temps ? Parce que, depuis 2 mois, effectivement, au nom de la mission qui m'a été confiée par les Nivernais de les représenter, j'ai multiplié les contacts, je suis allé voir des laboratoires, des chercheurs, des entreprises. Je voudrais d'ailleurs mettre à la disposition de l'Observatoire Départemental que le Conseil Général a souhaité créer comme un lieu de débat vif, pas un lieu comme ça où nous venons simplement de façon protocolaire, mais nous voulons avoir un Observatoire Départemental sur l'environnement et l'économie à partir de ce projet, et je voudrais mettre à la disposition de cet Observatoire les contacts que j'ai pu prendre ces dernières semaines. Je voudrais qu'on ait, en effet, un certain nombre d'assurances et c'est vrai que, aujourd'hui, je le dis très sincèrement, nous sommes vraiment au début du chemin et personne, aucun gouvernement quel qu'il soit, que ce soit le gouvernement d'aujourd'hui ou le gouvernement de demain, ne peut donner un feu vert avant qu'il y ait eu beaucoup de préalables levés et de réponses à des questions qui sont posées.

Laurent SABLIC – Ça va inciter tout le monde à donner son avis ce soir, comme dans les deux précédentes réunions. Je vous propose maintenant de regarder une enquête faite à la demande du Pays auprès des habitants des 3 communes et même un petit peu au-delà, sur la façon dont, au fond, ils se posent la question de « oui », « non », « pourquoi ? » et « quel est le contenu de ce projet ? ». Nous allons voir les questions qui sont identifiées et, ensuite, bien entendu, nous lancerons le débat, en vous donnant la parole.

(Diffusion de l'enquête audiovisuelle)

Laurent SABLIC – La question maintenant est de savoir si nous n'avons pas oublié de point de vue. S'il y a des gens qui considèrent que des idées manquent dans l'enquête, qu'ils lèvent la main.

Et puis, je soumetts à votre vote une question : la dernière fois, au débat de Cossaye, plusieurs personnes ont réclamé que l'on projette non seulement le point de vue des habitants tel qu'il s'est exprimé, mais aussi la vision qu'avaient du projet ceux qui l'ont proposé, c'est-à-dire la SEREN qui a réalisé un film qui montre, selon elle, la façon dont se présente le projet.

On a exigé qu'on diffuse également ce film pour nourrir le débat donc, au fond, c'est vous qui décidez si, ce soir, comme à Cossaye, nous montrons aussi tout de suite le film de la SEREN ou si nous attendons un peu.

Nous allons faire un vote. Nous avons un film qui est prêt, qui a été présenté par la SEREN qui est là. Est-ce que vous voulez le voir maintenant ou est-ce que vous voulez entamer le débat maintenant ? Si vous voulez le voir maintenant, vous levez la main. Très bien. C'est vous qui avez la main.

Entre-temps, le temps que nous le préparons, je signale que Monsieur GILLERY, Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre, est venu nous rejoindre. Il pourra répondre aux questions qui concernent la position de l'Etat dans ce débat.

Tout est prêt ; voilà le film présenté par la SEREN.

(Diffusion du film de la SEREN)

Laurent SABLIC – Bien. Nous passons aux questions.

Pascal LACROIX – Bonjour. Je suis Conseiller de la commune de Lucenay-les-Aix. Je n'ai pas d'appartenance à un parti politique ou à un syndicat. J'ai 30 ans d'expérience de la vie, que ça soit à titre professionnel, associatif ou en tant qu' élu. Je suis titulaire uniquement du BEPC, études niveau bac. Par contre, comme toutes les personnes présentes aux différentes réunions publiques, je sais lire, écrire et en capacité d'analyser et de comprendre les informations lorsque ces dernières sont mises à ma disposition.

La preuve en est, c'est qu'à titre professionnel, je suis parti du bas de l'échelle et j'ai réussi par mes acquis professionnels à obtenir un poste de management. Fils d'ouvrier, comme la plupart des gens ici, j'ai fait des sacrifices pour avoir ma maison dans cette charmante région. Cela représente une certaine fierté et une réussite sociale certaine que votre projet va anéantir.

Je suis contre ce projet, tant sur la forme que sur le fond. Je vous expliquerai pourquoi tout à l'heure. J'ai participé aux 4 réunions où les représentants de la SEREN étaient conviés. Pour les réunions publiques, j'aurais souhaité que les personnalités de la SEREN et les élus, chargés de nous communiquer les informations, soient assis face à nous, afin que ces derniers puissent constater la détresse de certains de nos administrés.

Oui, moi, j'ai vu des personnes pleurer lorsqu'elles ont appris le projet, et vous savez, ce n'est pas facile à gérer. Je voudrais tout d'abord souligner le travail de qualité fait par vous, les personnes présentes aux réunions, que ce soit à titre individuel ou par le biais d'associations, et la détermination avec laquelle ils demandent l'accès à plus d'information. Surtout, que toutes ces bonnes volontés ne se découragent pas ; le combat risque d'être très long.

Ces réunions ont confirmé certaines de mes certitudes. La première, les promoteurs, bien qu'ils soient des êtres humains comme nous, n'ont pas, du fait du milieu auquel ils appartiennent, un cœur, mais plutôt un portefeuille à la place, les sentiments

passant au second plan après les intérêts économiques. Je pense qu'il est illusoire de croire qu'ils retireront leur projet. La vigilance et la pression doivent plutôt être exercées vers les instances décideuses.

La volonté et la stratégie des promoteurs et de certains élus de la région sont de rester dans une logique floue : lenteur dans la diffusion du peu d'information, information généraliste, etc. Par contre, beaucoup d'incertitudes demeurent, ce qui ne permet pas aux personnes concernées de se faire une opinion objective et, ainsi, de sortir de ce climat de tension, de stress et de grande détresse pour certains.

Ces réunions ont quand même un côté positif, c'est que le côté environnemental sera prioritaire par rapport aux emplois, et les services de l'Etat seront les garants du respect des normes et des lois en vigueur. Que de belles paroles entendues ! Mais n'oubliez pas, Messieurs qui les avez prononcées, qu'il faut associer les actes à vos paroles et que votre crédibilité sera jugée sur ces derniers.

Positif aussi et légitime, pour moi, que la SEREN pense à réduire les effets néfastes du CO₂ et à préserver l'environnement en faisant un site expérimental de captage et de séquestration du CO₂. Mais, de grâce, il est inutile de créer une nouvelle centrale thermique dans la région émettant ce gaz ; vous avez largement le choix pour implanter ce site expérimental à proximité d'une des nombreuses centrales thermiques qui polluent déjà notre planète.

Pourquoi je suis contre le projet ? D'abord, sur la forme, ça n'engage que moi vis-à-vis de mes collègues élus, c'est la manière méprisante dont l'information du projet a été communiquée aux Maires et élus des communes concernées. Il me semble que certains élus de la région étaient au courant de ce dossier ; ils auraient pu au moins en informer les Maires. Une information immédiate aux Maires des communes aurait permis la mise en place d'un plan d'action afin d'informer, au moyen de vraies informations, et non pas celles qui sont communiquées par les médias, qui ne sont pas toujours objectives, et ainsi, de sécuriser les administrés.

Ensuite, on nous a vendu ce projet comme si on achetait un produit par correspondance. La SEREN aurait dû organiser des réunions d'information avec les municipalités concernées avant le dépôt du dossier de demande de concession minière à la Préfecture. Il me semble que des réunions ont bien eu lieu avec certains élus de la région ; c'est ce que j'ai cru comprendre, mais ça, c'est pareil, c'est ce que nous entendons dire ; peut-être pourront-ils me donner plus de précisions.

Sur le fond, je suis contre parce qu'il n'y a pas d'information précise et détaillée sur l'ensemble du projet, c'est-à-dire sur la mine, la centrale thermique, les lignes à haute tension, les infrastructures routières, les retombées économiques, la taxe professionnelle, les emplois, etc.

Concernant les deux pôles importants qui sont l'aspect environnemental (la pollution et la santé publique) et l'emploi, je ne peux pas croire qu'un projet de cette envergure ne peut pas avoir été préparé, étudié et analysé par les promoteurs.

Laurent SABLIC – Monsieur, comme nous sommes 300 à peu près, j'espère que chacun ne va pas faire 5 minutes, sinon nous n'allons pas y arriver. Merci de conclure pour que je donne la parole aux autres personnes.

Pascal LACROIX – Je vous ferais remarquer que j'ai assisté aux 4 réunions, j'ai écouté et je n'ai jamais pris la parole.

Laurent SABLIC – Je vous demande juste de conclure, si vous pouvez. Allez-y.

Pascal LACROIX – Les nombreuses incertitudes qui n'ont pas trouvé de réponse précise aussi au cours de ces 4 réunions ne me permettent pas de changer ma position, c'est-à-dire qu'actuellement, je suis toujours contre.

J'aurais quelques questions à poser au représentant de la Préfecture. J'aurais voulu savoir, au niveau de l'enquête publique, le poids de celle-ci, donc le poids de l'enquête publique et le périmètre de la population concernée.

Laurent SABLIC – Continuez. J'aimerais que vous terminiez pour que d'autres personnes puissent prendre la parole.

Pascal LACROIX – J'aurais une autre question à poser à Monsieur HENIN : dans un premier temps, vous avez envoyé une lettre au Conseil Municipal de Lucenay-les-Aix comme quoi vous étiez prêt à vous retirer du projet s'il y avait non adhésion de la population. J'aimerais bien savoir si mes termes sont exacts.

Ensuite, même question, le périmètre de la population concernée, est-ce que ce sont les 3 communes uniquement ? Après, en fonction de cette première réponse, j'aurai peut-être d'autres questions.

Ensuite, au niveau de l'Observatoire, il est vrai que la région va mettre en place un Observatoire.

Laurent SABLIC – C'est le Conseil Général, Monsieur.

Pascal LACROIX – Le Conseil Général va mettre en place un Observatoire. Moi, ce que je regrette, c'est qu'il va le mettre en place après ces 3 réunions ; j'aurais souhaité qu'il en parle un peu plus au cours de ces réunions pour que nous ayons un débat pour savoir son rôle, sa constitution, etc.

J'ai quand même quelques idées à leur soumettre. Pour eux, c'est peut-être une évidence, mais il faut le dire. Il faut bien définir son périmètre d'action et son rôle. Je souhaiterais qu'il soit indépendant par rapport au Conseil Général parce que, l'autre jour, Monsieur CHARMANT parlait que le Président pouvait être une personne... moi, je veux qu'il soit indépendant. Pour sa constitution, je demande une équité entre les élus du Conseil Général du Pays et les élus des 3 communes, plus des représentants, comme cela a été demandé, des associations, des médecins, des géologues - ces réunions ont démontré que les compétences existaient au niveau de la population – plus une personne candide qui soit un peu curieuse, qui ne connaisse pas trop les sujets, mais qui soit capable de poser les bonnes questions.

Je souhaiterais aussi que le lieu des réunions de cet Observatoire ait lieu à tour de rôle dans les 3 communes et non pas qu'il faille se déplacer éventuellement à Nevers, au cas où il serait nécessaire de se rendre sur le terrain pour observer certaines choses.

Je voudrais aussi surtout que cet Observatoire ait le droit à la diffusion de l'information. Une des possibilités, ce serait de réserver un espace sur le site internet du Conseil Général.

En conclusion, je voudrais m'adresser aux promoteurs et bien retenir que, pour moi, les mots importants, c'est la transparence du dossier, c'est l'information et c'est la vérité.

Concernant les instances décideuses, je vous demanderai d'avoir beaucoup de vigilance sur les dossiers qui vont vous être présentés. L'Observatoire devra être vigilant et, surtout, avoir un rôle d'information ; il sera le relais entre la population et les promoteurs et décideurs.

Enfin, les administrés des 3 communes, je vous demande d'être solidaire et de poursuivre le combat qui va être sur une longue durée. Merci de votre attention.

Laurent SABLIC – Monsieur GILLERY, on vous a interrogé sur le périmètre et le poids de l'enquête publique.

Jean-Pierre GILLERY – Bonsoir. C'est l'occasion de resituer un petit peu le rôle de l'Etat parce que l'enquête publique, elle n'a de sens que dans le cadre d'une série de procédures et, comme le législateur l'a voulu, lorsqu'il y a des projets d'intérêt majeur pour une population concernée, il y a effectivement ce que nous appelons une enquête publique.

Une enquête publique, habituellement, il y a un commissaire enquêteur. Celle-ci relève du Code Minier et donc, avec un certain caractère archaïque, il n'y a pas de commissaire enquêteur, mais, pour répondre directement à votre question, le périmètre concerné concerne bien évidemment le périmètre des 3 communes. C'est la raison pour laquelle il y a 3 registres déposés dans les communes, plus un à la Préfecture. Le sens de l'enquête publique, c'est de permettre à l'ensemble des citoyens concernés directement par ce projet de pouvoir s'exprimer et de déposer sur un registre leurs observations, quelle qu'en soit la nature et quel qu'en soit le contenu.

Je tiens juste à préciser que le poids relatif de l'enquête publique est le suivant. Comme je l'ai dit, c'est un exercice de participation démocratique. Chaque individu, chaque association peut s'exprimer librement et c'est le rôle de l'enquête publique que de recueillir les avis dans un cadre de consultation et de concertation élargi. Mais elle-même, cette enquête publique, elle intervient à plusieurs titres.

D'abord, nous sommes au tout début de la première procédure qui est celle de l'obtention demandée par le concessionnaire du titre de concession. Après, c'est un peu juridique, il y aura un régime déclaratif et non plus d'autorisation pour la partie sondage, c'est une deuxième procédure. Il y en aura une troisième pour l'installation d'une unité électrique. Il y en aura une quatrième pour les travaux miniers. Il y en aura une cinquième pour la centrale thermique elle-même et puis, il y en aura une sixième, évidemment, puisqu'il faut raccorder au réseau, éventuellement, pour les lignes électriques.

Laurent SABLIC – A chaque fois, il y a enquête.

Jean-Pierre GILLERY – A chaque fois, il y a enquête publique. Ça veut dire qu'à chaque moment, nos concitoyens plus directement impactés sont concernés et donc, leur avis est pris en compte.

Le rôle de l'Etat, c'est une garantie. Nous sommes là les uns et les autres, peut-être pas moi parce que je ne suis pas un spécialiste, mais il y a des services spécialisés comme la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche, qui ont un regard neutre, objectif, impartial et qui ont pour mission de s'assurer que le projet est bien

conforme à la réglementation telle qu'elle existe aujourd'hui, mais, sur la base de l'avis technique de la DRIRE, d'autres paramètres entreront en ligne de compte.

Il y a, bien sûr, vos observations en tant que citoyen. Le Préfet, lorsqu'il transmettra son avis au Ministre de l'Industrie qui prendra sa décision car c'est lui, in fine, qui prendra la décision, le Préfet prendra en compte l'ensemble des éléments du contexte local, y compris les contenus de ces réunions, l'ensemble de ce qui aura été inscrit aux registres constituant l'enquête publique, bien sûr, les paramètres économiques ; nous ne pouvons pas négliger qu'il y a des emplois, mais nous ne pouvons pas négliger non plus l'impact environnemental ; nous ne pouvons pas négliger l'impact éventuel sur la santé publique et donc, c'est au vu de la prise en compte de l'ensemble de ces paramètres qu'une décision sera prise par le Ministre de l'Industrie, mais c'est bien le sens de l'enquête publique et, si je suis là, c'est bien aussi pour répondre aux questions.

Laurent SABLIC – Est-ce que ça répond à votre question, Monsieur, concernant l'Etat ?

Pascal LACROIX – Oui.

Laurent SABLIC – Bon, nous allons continuer avec Monsieur HENIN. Monsieur HENIN, vous vous souvenez de la question sur le périmètre.

Jean-François HENIN – Bonsoir. C'est la troisième fois que je participe à une réunion publique en la matière et c'est très impressionnant quand nous n'avons pas l'habitude de ce genre de débat de se trouver au milieu d'une assemblée aussi concernée par un projet.

Il est évident que la réaction de la population est très importante et que nous mesurons à quel point les gens se sentent concernés, d'abord à titre personnel pour ceux qui, par le développement de la centrale et de la mine sur environ 950 hectares, seront concernés directement par le projet et, bien évidemment, par tous les sujets environnementaux.

En la matière, il est clair qu'un projet comme le nôtre ne verra jamais le jour si il comporte un risque quelconque au niveau environnemental et au niveau de la santé publique. De nos jours, c'est totalement impossible qu'un tel projet puisse exister en France. Vous savez que, l'an dernier, le principe de précaution a été ajouté dans la constitution française ; aucun service de l'Etat ne permettrait qu'un tel projet soit transgressé, c'est absolument impossible.

Au niveau de la communication, il y avait effectivement un plan de communication qui avait été préparé par la SEREN et tout le monde a été pris par surprise au milieu des vacances, avant que nous ayons pu faire toutes les démarches, par la fuite qui a eu lieu dans Paris Match.

Il faut bien reconnaître aussi que ce projet n'a pas été inventé par la SEREN. Il existe depuis 1984 et vous trouverez dans les Mairies et dans les Conseils Municipaux la trace des travaux qui ont été faits, des délibérations qu'il y avait eu à l'époque, et également des différentes réunions qui avaient eu lieu, me semble-t-il, en faveur de ce projet. En 1984, ce projet était impossible parce qu'à cette époque-là, le pétrole valait 10 dollars par baril. Aujourd'hui, il en vaut entre 55 et 70. Ce qui était

impossible à l'époque parce que ce n'était pas rentable le devient aujourd'hui parce que les conditions économiques générales le permettent.

Egalement, ce qui se passe dans le monde, c'est la deuxième raison pour laquelle un tel projet peut voir le jour aujourd'hui, c'est-à-dire l'incertitude politique des zones dans lesquelles le pétrole est produit, également l'établissement d'une sorte d'entente entre les pays producteurs de gaz, la dépendance de l'Europe vis-à-vis de ça fait que, aujourd'hui, un tel projet devient nécessaire pour l'indépendance de notre pays. Bien évidemment, tous les projets, individuellement, ne peuvent pas répondre à la totalité du problème.

La France avait auparavant développé un énorme programme nucléaire ; elle l'a arrêté il y a 10 ans. Aujourd'hui, le prochain réacteur nucléaire verra le jour dans une dizaine d'années, avec une nouvelle génération. La France est devenue importatrice d'électricité 3 mois et demis par an.

Laurent SABLIC – Nous avons déjà eu le débat la dernière fois, nous allons le reprendre. Est-ce que nous avons ou pas besoin d'électricité en France ? C'est une question que je vous propose de reprendre juste derrière. Je sais que tout le monde n'a pas cet avis, nous allons en discuter. Finissez Monsieur HENIN, de manière à ce que l'on parle de l'Observatoire, et je vous redonne la parole.

Jean-François HENIN – Bien entendu, nous avons la préoccupation de savoir si nous pouvons vendre cette électricité et à qui. Nous avons donc contacté les gens dont c'est le métier aujourd'hui de réguler le marché. Aujourd'hui, la France exporte dans les périodes dites de base et importe dans les périodes de haute consommation 3 mois et demis par an.

Il est donc nécessaire, en ce moment, de faire appel à des moyens marginaux de production. Par exemple, nous demandons aux usines de diminuer leur activité ; nous demandons aux centrales thermiques de se mettre en route ; nous demandons aux groupes électrogènes également de se mettre en route. Ces groupes électrogènes sont des instruments extrêmement polluants. Il faut donc répondre, aujourd'hui, à cette demande et je pense que le Directeur Général d'EDF a pris une position nette en la matière en disant que EDF, au niveau national, avait besoin de l'appui de nouvelles centrales, qu'elles se situent en France ou à côté.

Laurent SABLIC – Je vais vous arrêter Monsieur HENIN. Je vous propose la chose suivante. Vous répondez sur l'Observatoire et, après, nous allons faire un dialogue un peu plus soutenu, si vous êtes d'accord. Un Observatoire, Monsieur Marcel CHARMANT en a parlé plusieurs fois. Je vais reprendre les questions : est-ce qu'il va être présidé par une personne qui est indépendante ? Est-ce que nous aurons accès à ses travaux ? Est-ce que les associations y seront ? Où se tiendra-t-il ? Comment ? Au fond, nous vous demandons comment va marcher cet Observatoire. Daniel BARBIER, du Conseil Général.

Daniel BARBIER – Tout d'abord, quelques propos pour vous rappeler un peu le fil conducteur de ce dossier au niveau de l'Assemblée Départementale.

Première étape, rencontre avec les porteurs du projet fin août, qui sont venus présenter ce dossier, rencontre informelle à laquelle était invité l'ensemble des conseillers généraux.

Puis, le Conseil Général a tenu une séance plénière le 22 septembre où il a acté un certain nombre de décisions. Il va de soi qu'un tel dossier porté par une entreprise privée a suscité bon nombre d'interrogations et en suscite toujours. Aujourd'hui, ce n'est qu'une étape dans un processus qui est très long.

L'importance de ce dossier inhabituel par rapport à ce que nous avons l'habitude de connaître dans ce département, il va de soi que le Conseil Général se doit d'être attentif à l'examen de ce dossier, sans a priori, en toute objectivité, en toute impartialité.

Le 22 septembre, ont été actées plusieurs décisions. Première des décisions, c'est que, effectivement, les élus doivent être les garants d'un débat organisé, et il est vrai que nous nous associons bien volontiers au niveau du Pays pour la tenue de ces différentes rencontres auxquelles nous assistons au cours des derniers jours. Ça, c'est le premier point.

Deuxième point, nous avons un dossier qui a des impacts environnementaux, sociaux, économiques, bref, une certaine transversalité qui mobilise de nombreuses directions au niveau du Conseil Général. Il a donc été acté qu'il y aurait un référent chargé uniquement de la collecte des informations et le rôle aujourd'hui s'arrête ici, avec un duo composé de Monsieur MAZZOCUT qui est fonctionnaire territorial et qui recueille un certain nombre d'informations et moi-même.

Ensuite, l'autre décision très importante, c'est la création de l'Observatoire économique et environnemental. Le Président CHARMANT l'a dit, je le confirme ce soir, cet Observatoire ne sera mis en place qu'après la tenue de ces réunions. C'est une volonté délibérée. Pourquoi ? Parce qu'il y avait un certain nombre de questions qui sont récurrentes, dont nous voyons bien la pertinence et qui nous ont été répétées depuis plusieurs jours. C'était donc une volonté de l'Assemblée Départementale de ne pas le créer avant.

Maintenant, ce soir, troisième étape, il va de soi qu'il faut que nous envisagions la création. Cet Observatoire, le Président CHARMANT l'a rappelé, je le confirme, sera bien présidé non pas par un élu, mais par un expert, par un expert indépendant. Cet Observatoire associera évidemment un spectre assez large au niveau de sa composition, en premier lieu, évidemment, les 3 Maires des communes concernées, cela va de soi, qui seront assistés dans cette mission des représentants des associations qui travaillent sur le secteur, mais également des experts parce qu'il va de soi que nous n'avons pas la capacité au niveau de l'Assemblée Départementale, ni la connaissance suffisante, pour pouvoir répondre aux légitimes questions qui ont été posées. Nous avons donc la nécessité de nous entourer de gens compétents pour pouvoir faire face à cela. Cet Observatoire verra le jour maintenant très rapidement.

Laurent SABLIC – Très rapidement, ça veut dire ?

Daniel BARBIER – Dans les jours qui viennent. Je pense que nous avons un devoir par rapport tout d'abord aux Maires des 3 communes et que l'urgent, me semble-t-il, c'est de prendre contact avec ces 3 Maires dans les jours qui viennent. Ce contact étant pris avec les 3 Maires, je crois que ça sera pour nous l'occasion de dessiner un petit peu les contours. Il faut bien que ces élus locaux soient associés à la constitution de l'Observatoire.

Laurent SABLIC – Les travaux de l'Observatoire, c'était une autre question de Monsieur. Est-ce que ces travaux seront accessibles à tout le monde ou ils vont être réservés à un petit cercle d'élus ?

Daniel BARBIER – Monsieur LACROIX avait posé la question tout à l'heure effectivement en terme de circulation de l'information. Il va de soi qu'aujourd'hui, nous avons les moyens techniques, notamment sur le site internet, de faire passer le maximum d'informations, et d'ailleurs, ça avait été un engagement du Président CHARMANT, qu'il y ait une restitution de l'information de ce qui s'était dit au cours des différentes réunions. Il va de soi que les moyens techniques existent et qu'ils seront mobilisés là-dessus.

Laurent SABLIC – D'accord. Monsieur, à vous.

Bruno de SOULTRAIT – Bonjour. J'ai une toute première question sur l'Observatoire. Quelle sera sa mission ? Quel sera son mandat ?

Daniel BARBIER – Sa mission, elle va déjà, premièrement, s'inscrire dans le temps parce que, aujourd'hui, nous ne sommes qu'à une étape, bien évidemment. Sa mission essentielle, c'est de recueillir des avis d'experts qui sont susceptibles de répondre aux questions nombreuses qui ont émergé au cours des différentes réunions.

Nous avons tout enregistré au niveau du Pays. Il y aura une restitution des informations et puis, il y a clairement un certain nombre de questions qui apparaissent dont, aujourd'hui, les élus n'ont pas la capacité d'apporter les réponses. La composition de l'Observatoire économique et environnemental permettra de cibler les experts susceptibles de répondre aux questions qui nous sont posées.

Laurent SABLIC – Des experts de tout bord ?

Daniel BARBIER – Tout à fait.

Laurent SABLIC – Même ceux que nous avons vus dans la presse, qui ont des idées différentes, seront les bienvenus dans cet Observatoire.

Daniel BARBIER – Tout à fait, oui, bien sûr.

Laurent SABLIC – D'accord. Madame.

Une intervenante – J'habite Lucenay, je suis la compagne du Docteur JAILLET. J'ai à mon actif 5 garçons que je compte élever quand même dans un milieu sain, dont le petit a 18 mois. J'aimerais quand même que Monsieur BARBIER se présente comme le Maire de La Machine.

Daniel BARBIER – Tout à fait, Daniel BARBIER, Maire de La Machine.

Une intervenante – Qui a déjà donné sa parole sur France 2 en disant qu'il était pour.

Daniel BARBIER – A condition de... Vous pouvez prendre tous mes écrits, toutes mes déclarations, allez jusqu'au bout... je suis très à l'aise là-dessus. J'ai dit que le dossier ne pouvait pas être balayé d'un revers de manche, évidemment, qu'il nécessitait d'être approfondi et que les conditions de faisabilité doivent impérativement tenir compte des conditions environnementales, de santé publique, etc. Là, je ne déroge pas, c'est le langage qu'ont toujours tenu les élus, et je l'ai tenu dès le mois d'août aussi.

Laurent SABLIC – Quelle est votre question, Madame ?

Une intervenante – J'aimerais savoir quand est-ce que nous serons au courant de ce que l'Observatoire va faire.

Laurent SABLIC – J'ai cru comprendre que c'était dans les prochains jours.

Une intervenante – Oui, mais, après, j'aimerais savoir quand, comment, où ?

Daniel BARBIER – Avant la fin novembre, c'est clair.

Une intervenante – Oui, mais comment ?

Daniel BARBIER – Il n'y a pas d'a priori. Aujourd'hui, il n'est pas constitué.

Une intervenante – Oui, mais quand il sera constitué. Quelle information et comment nous allons recevoir cette information ?

Daniel BARBIER – Aujourd'hui, la volonté du Conseil Général, c'est d'agir dans la transparence. Je crois qu'il l'a démontré. Il y aura restitution des informations sur le site internet du Conseil Général. Aujourd'hui, je suis incapable effectivement de dire quelles seront les méthodes de travail parce que, ça, elles vont se discuter à la constitution de cet Observatoire.

Laurent SABLIC – Ça veut dire que les gens qui vont faire parti de l'Observatoire, les élus puisque je les revois à chaque réunion, ils sont là tous les 3, les associations dont peut-être celle dont fait parti Madame et d'autres seront représentées. Les règles, vous allez vous les donner à la première réunion ?

Daniel BARBIER – Pas d'a priori. Il n'y a pas de maquette, aujourd'hui, établie.

Laurent SABLIC – C'est un peu innovant. Est-ce que ça existe déjà des Observatoires comme ça ? Vous pouvez vous référer à des travaux ailleurs ? Peut-être que Madame a des suggestions.

Daniel BARBIER – Ce que nous avons tenté de faire voilà maintenant 4 ans dans le domaine de la ruralité, dans une démarche de démocratie participative au travers des entretiens du MARAULT qui avaient réuni 500 personnes pour construire les contours de l'agriculture des domaines, nous avons réussi à avoir à 3 reprises près de 400 personnes, notamment avec les représentants des associations de consommateurs. Nous l'avons fait en matière de ruralité, nous l'avons fait en matière de social. Au niveau du Conseil Général, nous avons une petite pratique, peut-être pas de l'ampleur de celle qui sera mise dans ce dossier-là, mais nous avons déjà une pratique qui a marché.

Laurent SABLIC – Merci. Nous pouvons continuer sur l'Observatoire ou il y a d'autres questions. J'ai entendu tout à l'heure le CO2, la poussière. Allez-y Monsieur.

Vincent CAZIN – Je suis Président de la SNE. Je m'adresse à Monsieur GILLERY et à Monsieur HENIN. Je viens d'écrire à Monsieur le Préfet une lettre lui demandant de prolonger la durée d'enquête publique de 2 semaines. Pourquoi ? Parce que, premièrement, ces réunions d'information viennent peut-être dans le temps, mais tard par rapport à la date d'échéance de l'enquête publique. Deuxième chose, ce projet extrêmement complexe concerne non seulement, bien sûr, les communes concernées, mais concerne, par son ampleur et ses conséquences sur le CO2 en particulier, non seulement le local, le départemental, le national, mais aussi notre planète.

Vu l'importance des enjeux, j'ai demandé à Monsieur le Préfet de prolonger cette enquête publique de 2 semaines, ce qui, même de mon point de vue, est trop court pour pouvoir répondre à toutes les questions.

Parallèlement, je demande à Monsieur HENIN s'il serait d'accord pour soutenir cette idée de prolonger cette enquête publique de 2 semaines.

Laurent SABLIC – Je pense que sa réponse va être immédiate et technique, sans doute.

Jean-Pierre GILLERY – La durée de l'enquête publique est fixée à 30 jours. Vous le savez, elle s'achève le 14 novembre. C'est vrai, vous avez raison, c'est un projet - tout le monde en est bien conscient – majeur qui pourrait justifier, effectivement, que l'on envisage de le prolonger.

Cela dit, je pense que tous ceux qui étaient véritablement et directement concernés ont eu le loisir de s'exprimer ; ils ont même encore 15 jours, jusqu'au 14 novembre pour le faire. A la limite, vous suggérez 15 jours, mais on pourrait dire aussi 1 mois, 3 mois, 6 mois. Ce soir, je ne sais pas, je ne m'en suis pas entretenu avec le Préfet, je ne sais pas quelle décision il arrêtera.

J'ai connu des dossiers beaucoup plus compliqués et sur des territoires plus étendus où 1 mois suffisait amplement pour que les uns et les autres puissent s'exprimer. Alors, je redis qu'il ne s'agit que de la première enquête publique au titre de la concession. Après, il y a d'autres enquêtes publiques sur l'exploitation minière, etc. Là, nous sommes encore dans les prémices, si je puis dire.

Laurent SABLIC – Monsieur, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

Vincent CAZIN – Oui, mais le résultat de cette enquête publique est décisif pour la suite du dossier. J'aurai d'autres questions plus techniques plus tard, mais, en tous les cas, je pense que cette décision serait sage, justement pour permettre à plus de gens de s'exprimer, tant au niveau local qu'au niveau national, qu'au niveau départemental parce que cet enjeu est un choix finalement de société. Il concerne, bien sûr, en premier lieu, les habitants du canton, les 3 communes concernées très directement, mais pas uniquement.

Jean-Pierre GILLERY – J'entends bien votre demande.

Laurent SABLIC – Il y avait une question « est-ce que Monsieur HENIN souhaite, pour sa part, que l'enquête publique se prolonge ? » ; nous allons vous laisser l'occasion d'y répondre.

Jean-François HENIN – Nous nous soumettrons tout à fait aux décisions de Monsieur le Préfet. Nous n'avons absolument aucun avantage, en ce qui concerne un projet de cette importance, que les gens ne puissent pas s'exprimer. Nous, nous sommes absolument neutres sur ce genre de choses qui dépendent de règles administratives qui nous échappent totalement. Nous sommes soumis à la loi comme tout à chacun. Si Monsieur le Préfet décide d'augmenter de 15 jours la durée de l'enquête publique, bien évidemment, nous n'avons absolument aucune objection.

Laurent SABLIC – Nous allons nous en tenir là. Il y a beaucoup de questions qui vous ont fait réagir pendant les deux films : le CO2, la poussière, l'eau, et je m'étonne un peu que nous n'ayons pas du tout abordé ces questions encore, contrairement à d'habitude.

Monsieur CLERMONT – Bonsoir. J'habite à Gannay, donc je ne suis pas concerné. Il y a eu une réunion qui a été tenue il y a 2 jours à Lucenay où il y avait le Député ; excusez-moi, je ne connais pas son nom parce que, de toute manière, je ne vote pas pour lui, je ne vote pas dans la Nièvre.

Laurent SABLIC – Parce que vous n'êtes pas de la Nièvre, c'est pour ça.

Monsieur CLERMONT – Tout à fait.

Laurent SABLIC – Ça ne préjuge pas de vos opinions.

Monsieur CLERMONT – Exactement.

Laurent SABLIC – C'est Monsieur Christian PAUL le Député.

Monsieur CLERMONT – Donc Monsieur Christian PAUL, je voudrais qu'il prenne la parole et qu'il nous parle un peu de cette réunion où on nous a dit que, de toute manière, le fait de construire une usine ne servait strictement à rien, que la capture du CO2 était totalement incompatible à l'heure actuelle, de même que le stockage.

Laurent SABLIC – D'accord. Vous y étiez vous-même à cette réunion ?

Monsieur CLERMONT – Tout à fait, oui.

Laurent SABLIC – Juste un mot parce que, moi, je n'y étais pas, mais, à votre demande à tous, j'avais annoncé la réunion lors de la dernière réunion publique de Cossaye. Sur les autres points qu'a pu apporter Monsieur RADANNE qui participe activement aux questions sur l'énergie, est-ce que vous avez retenu d'autres éléments qui vous ont aidé à vous faire un avis ?

Monsieur CLERMONT – Monsieur RADANNE a été franc en disant que, de toute manière, c'est vrai que ce charbon, peut-être qu'un jour, nous pourrions nous en servir, mais pas à l'heure actuelle, dans 15, 20 ans, 25 ans, quand les conditions de sécurité seraient acquises.

Laurent SABLIC – Très bien. Si vous êtes d'accord, Christian PAUL va répondre puisqu'il a assisté aux 3 réunions publiques.

Christian PAUL – J'ai apprécié, je crois, comme beaucoup de ceux qui étaient là, l'intervention de Pierre RADANNE que j'ai eu l'occasion d'ailleurs de faire venir à l'Assemblée Nationale il y a 2 ou 3 ans pour parler de ces questions d'énergie que, bien sûr, nous ne découvrons pas en ce moment, même si nous y sommes confrontés maintenant d'une façon un peu plus directe et peut-être un peu plus brutale aussi.

Laurent SABLIC – Peut-être faut-il rappeler qui est Pierre RADANNE.

Christian PAUL – Pierre RADANNE est l'ancien Directeur de l'Agence pour la maîtrise de l'énergie. Ça a été un collaborateur de Dominique VOYNET et c'est un expert qui a une certaine audience dans les domaines des énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et les questions énergétiques en général.

Comme je l'ai dit d'ailleurs dans cette réunion, je crois qu'elle a peut-être au fond dérangé cette réunion...

Monsieur? – Si ! Si ! Attendez la suite ! Elle a dérangé peut-être un certain nombre de certitudes. Pierre RADANNE a identifié, me semble-t-il, deux faiblesses dans ce projet, et c'est là-dessus qu'il faut avoir le débat ce soir.

Il a identifié une question clé qui est : La France a-t-elle besoin d'une centrale de production de 1000 Mégawatts d'électricité supplémentaires et sa réponse était négative.

Sur ces questions-là, un vrai débat est nécessaire. La deuxième chose sur laquelle il a identifié une faiblesse, et nous sommes un certain nombre à le dire depuis le mois d'août, est que la question des techniques de captage de CO₂, leur amélioration massive est une question centrale, une question préalable. Quid dans ce projet de la prise en compte des rejets de CO₂ et pas seulement, il est vrai, par l'amélioration de l'efficacité énergétique de la centrale, mais par des dispositifs de captage qui sont aujourd'hui à l'état très balbutiant et très expérimental.

Nous lisons tous les mêmes articles, je sais comme vous que sur les techniques de captage, il y a une certaine longueur d'avance par rapport aux techniques de stockage, sur lesquelles il y a encore plus d'interrogations ou d'expérimentations.

Pierre RADANNE est une personne qui mène une bataille qui nous concerne tous sur la maîtrise de l'énergie, les économies d'énergie, les énergies renouvelables, c'est bien en termes de politique globale, nous ne sommes plus seulement dans la Nièvre, c'est bien une priorité. Je suis de ceux qui considèrent qu'en matière énergétique, avant de nous poser effectivement des questions sur la production d'électricité, nous avons besoin d'avoir une vraie politique de maîtrise des énergies ; ces dernières années, les budgets de maîtrise de l'énergie ont été rognés, et Pierre RADANNE l'a regretté aussi. Je signale qu'en Bourgogne, nous sommes en train de négocier des moyens pour avoir avec l'Europe, notamment, des budgets sur les économies d'énergies et les énergies renouvelables, notamment avec la filière Bois ou le photovoltaïque, il y en a ici, il m'arrive de signer des courriers, certains ont pu, avec la région Bourgogne, faire un effort d'investissement sur des centrales bois ou sur du photovoltaïque. Nous sommes bien évidemment dans cette priorité-là ; sur les économies d'énergie également et de ce point de vue, je peux signer ce qu'a dit Pierre RADANNE. Après, il a identifié deux ou trois critiques majeures, avec la question du stockage, sur lesquelles il faut aussi que le débat ait lieu.

Je ne suis pas le porte-parole de Pierre RADANNE, il n'est pas non plus mon porte-parole, mais je considère que les questions qu'il pose, sont des questions, que ce soit dans le cadre de l'Observatoire départemental, et je le ferai aussi à l'Assemblée nationale, nous devons convoquer les meilleurs experts et voir si les calendriers sont totalement divergents ou s'ils peuvent le moment donné se rapprocher.

Laurent SABLIC – Attendez, il y a une personne qui a une question. Prolongeons-nous cet échange sur ce qu'a dit Pierre RADANNE ou change-t-on encore de sujet, car ce qui me gêne un peu, c'est que nous n'avons pas traité les questions, nous les avons posées, mais ne le traitons pas. Je crains que nous n'avancions pas beaucoup dans le débat de ce soir. Il y avait : Avons-nous besoin de cette centrale et pouvons-nous progresser sur le CO₂ ? Soit nous passons à autre chose, soit nous traitons cela. À vous de voir. Voulez-vous parler de la Centrale ou non ?

Un intervenant dans l'assistance – J'aimerais parler de la centrale et je voudrais surtout savoir si aujourd'hui la SEREN se sent capable de faire un captage total du CO₂ et s'ils n'en sont pas capables aujourd'hui, à quel terme pensent-ils en être capables ?

Laurent SABLIC – D'accord. Alors, je crois que les deux questions les concernent un peu. Alors, Messieurs, avons-nous besoin en France de rajouter de l'électricité et d'autre part allez-vous être capables de capter le CO₂ ?

Jean-Charles BESSON – L'accroissement de la consommation, selon les documents officiels publics, est de l'ordre de 1% par an, en France, et le parc français est constitué de façon atypique dans le monde, mais qui permet d'avoir un parc qui émet des gaz à effet de serre, parce qu'il est composé principalement d'énergie nucléaire ; chacun a son avis sur l'aspect environnemental de l'énergie nucléaire. Il y a deux caractéristiques, d'une part cela confère à une bonne dose d'indépendance énergétique à la France et d'autre part, c'est un mode de production qui nécessite un

investissement important et un coût proportionnel très faible et qui fait que, lorsque nous produisons en base, c'est à dire près de 8.000 heures par an, il y a 8860 heures par an, le moins cher, est le Nucléaire. Donc, personne ne fera une centrale thermique qui marchera en base, personne ne peut être compétitif vis-à-vis du nucléaire.

Par conséquent, ce qui détermine la puissance d'une Centrale quand nous sommes dans du thermique, qu'il s'agisse de gaz, de pétrole ou de charbon, c'est son positionnement sur le marché ; parce qu'en fait, l'électricité, à quelque heure que ce soit et à quelque moment de l'année, c'est toujours pareil. Mais en fait, suivant l'heure à laquelle nous l'avons produit, ce n'est pas le même produit, parce que ce n'est pas stockable. Donc, le parc français est constitué uniquement en base par du nucléaire, le nucléaire est imbattable en matière de compétitivité en base, par contre, moins nous le faisons marcher, plus les autres énergies deviennent compétitives, puisque dans le nucléaire à ce moment-là, nous rentabiliserons sur beaucoup moins d'heures un investissement qui est très important. C'est beaucoup d'investissement et peu de proportionnel. Donc, lorsque nous sommes à 4 ou 5000 heures par an, c'est-à-dire que nous marchons à peu près la moitié de l'année, aux heures qu'il faut, cela ne veut pas dire nous marchons 6 mois, nous nous arrêtons 6 mois. Ce n'est pas du tout cela. Cela veut dire que globalement nous ne marchons pas le week-end et nous marchons beaucoup moins l'été que l'hiver. Sur le parc français depuis une bonne vingtaine d'années le bouclage est fait par la thermique, c'est à dire de l'ordre de 5% par an, un peu plus un peu moins suivant la climatologie, suivant si le besoin est supérieur ou pas, suivant s'il y a eu plus ou moins d'eau dans les barrages. Ce projet s'inscrit uniquement dans cette position-là, ce qui ne veut pas dire que la part du thermique français va croître, puisqu'il se positionne sur une période de 2012, au plus tôt, jusque 2040 et les chaudières thermiques françaises qui auront été mises en service dans les années 1960-1970, en 2040, nous n'en parlerons plus. Il se positionne sur un segment de marché qui est extrêmement simple, extrêmement bref, et nous n'avons absolument pas besoin d'une centrale thermique en base pour 1000 Mégawatts, je crois que c'est ce qui a été dit, nous sommes tout à fait d'accord.

Laurent SABLIC – Donnez un micro au monsieur, ne vous énervez pas, je vous amène un micro !

Un intervenant dans l'assistance – Nous vous avons posé une question sur le CO2, où en est-on ?

Laurent SABLIC - Il y avait deux questions, il a répondu à la première, la deuxième...Vous dites il y a de la place pour une centrale, tout le monde n'est pas d'accord, j'ai bien entendu, il faudra bien essayer de comprendre pourquoi.

Jean-Charles BESSON – Ce qu'il faut savoir c'est que les dernières centrales thermiques qui ont été construites en France, leur puissance a été fixée par le gestionnaire de réseaux. En fait, il faut avoir une puissance importante à un certain moment, c'est ce qui soulage le réseau quand la demande est forte.

Laurent SABLIC – Alors le CO2, allons-y !

Jean-Charles BESSON – J'en viens au CO2. Ces centrales qui ont été mises en service dans les années 60-70, qui ne seront plus présentes dans les années 2020-2030, sont des centrales qui ont un rendement de 35-36%, celles qui ont 600 Mégawatts ont un rendement de 38%

Laurent SABLIC – Je ne sais pas si tout le monde comprend bien le rendement.

Jean-Charles BESSON – En clair, une chaudière, vous faites brûler du charbon...

Laurent SABLIC – Nous allons accélérer vers le captage...

Jean-Charles BESSON – Ce qu'il faut savoir c'est que pour produire un kilowatt-heure, cette centrale émettra 25% de CO2 de moins qu'une autre centrale. Nous ne pouvons pas faire fi d'une réduction de 25% de CO2

Laurent SABLIC – Ne criez pas, même si cela nous réchauffe ; je vous rappelle que c'est la 3e réunion, qu'il y a des gens qui n'assistaient pas aux deux premières, il faut leur donner l'information...Je vous promets que nous ne nous quitterons pas sans parler du captage et du stockage, mais laissez et je vous redonne la parole, un peu de patience.

Donc, meilleur rendement, d'accord. Le captage et le stockage.

Jean-Charles BESSON – Nous travaillons avec un constructeur auprès duquel nous avons passé commande pour la définition d'une chaudière

Laurent SABLIC – Qui est ce constructeur ?

Jean-Charles BESSON – ALSTHOM, qui est très connu, et qui travaille au sein d'un groupe en liaison avec l'Agence pour l'Innovation Industrielle, notamment avec le BRGM et l'IFP pour les problèmes de captation et de stockage. ALSTHOM a un pilote expérimental aux Etats-Unis, de captation, c'est-à-dire que nous captions le CO2 après combustion dans un dispositif de postcombustion ; nous aurons donc dans 3 ou 4 ans le retour de l'expérience de ce pilote et ce sera le moment de faire un pilote et l'Agence pour l'Innovation Industrielle Française est très favorable à ce qu'un pilote soit réalisé en France et cette centrale serait vraiment exemplaire pour pouvoir faire effectivement ce pilote qui sera d'une génération nouvelle par rapport à ceux qui sont en service actuellement et l'A2I est très favorable. Nous ne pouvons pas considérer que nous allons être les promoteurs d'un projet thermique qui émet du CO2 sans se préoccuper effectivement, non seulement de ce qu'il faut faire pour réduire les émissions de CO2, mais je dirais qu'il y a là une réponse technologique qui est connue sur le rendement, mais aussi ce qu'il faut faire en matière de recherche et développement et là, je dirais que nous ne sommes pas les seuls, dans le monde tout le monde en parle, même les Chinois et les Indiens qui émettent beaucoup commencent aussi à s'y intéresser. Donc, il nous semble nécessaire de nous engager dans la réalisation d'un pilote qui sera, je pense, le deuxième pilote après celui qu'a ALSTHOM aux Etats-Unis, qui bénéficiera du retour d'expérience de ce pilote pour faire en sorte que nous captions une partie du CO2 émis par cette chaudière.

Laurent SABLIC – Restons sur le CO2 ! Allez-y Monsieur.

Un intervenant – Ce n'est pas pour parler de CO2, mais puisque nous en sommes à parler de pollution...

Laurent SABLIC – Attendez, je vous prie de m'excuser, mais des gens veulent que nous continuions sur le CO2. Pouvons-nous donner un micro à quelqu'un qui veut parler du CO2.

Un intervenant – Juste pour rajouter quelque chose au sujet de Pierre RADANNE, l'autre jour, il a dit une chose très importante, et qui n'a pas été dite tout à l'heure, à savoir que la centrale qui va être construite à Lucenay ne peut pas être adaptée à la captation du CO2.

Laurent SABLIC – Je voudrais comprendre pourquoi ?

Un intervenant – parce que la seule formule de captation du CO2 qui soit valable, est avant combustion, alors je ne suis pas du tout un spécialiste, simplement Pierre RADANNE, qui est une autorité en matière d'environnement qui a dit cela. Cela ne peut pas être adapté en cours de fonctionnement. Ce qui veut dire que cette centrale qui est construite pour 50 ans, va cracher du CO2 pendant 50 ans, même si durant cette période et peut-être dans une dizaine, une quinzaine ou une vingtaine d'années, nous mettons au point un procédé de captation du CO2.

Laurent SABLIC – Alors avant ou après combustion ?

Jean-Charles BESSON – Il y a plusieurs procédés, effectivement, il y a le procédé avant combustion qui permet une oxycombustion, qui permet de capter l'oxygène qui est dans l'air et de faire une combustion uniquement à l'oxygène et d'avoir un CO2 pur, ce qu'il faut c'est avoir du CO2 pur à la sortie. Soit nous l'avons car nous mettons de l'oxygène pur avant, nous faisons de l'oxycombustion, il existe un pilote de 30 Mégawatts en Allemagne sur une centrale, soit nous le faisons postcombustion et à ce moment-là, nous sortons le CO2 de l'ensemble des gaz d'échappement et ce CO2 est capté, mais que ce soit l'un ou l'autre, dans une centrale conçue aujourd'hui, nous pouvons faire en sorte d'être équipés demain ou dès sa mise en service d'un pilote qui capte une partie du CO2 et de faire en sorte de passer ensuite à un captage à une taille industrielle plus importante.

Laurent SABLIC – Donc, Monsieur RADANNE et vous n'avez pas le même point de vue, mais

Jean-Charles BESSON – Les constructeurs n'ont pas le même point de vue.

Laurent SABLIC – Voilà, donc il m'a semblé que cela faisait partie peut-être de l'expertise à mettre au point. Continuons ! Ne vous battez pas pour le micro, Monsieur a l'air très décidé.

Yves de SOULTRAIT - Absolument ! Yves de Soultrait. Je suis éleveur à Toury Lurcy, habitant à Toury Lurcy, représentant les éleveurs. Nous n'avons jamais parlé de façon pratique pour les gens du secteur agricole, je crois qu'il faut faire quelque chose.

Laurent SABLIC – Votre question, Monsieur.

Yves de SOULTRAIT – La pollution, dévier des cours d'eau, pour les animaux, les gens sont éleveurs et céréaliers, s'ils manquent d'énergie, mettez les jachères en culture.

Laurent SABLIC – J'ai peur que ce ne soit pas suffisamment clair, quelqu'un veut-il compléter la question de Monsieur ?

Bruno de SOULTRAIT – Je voudrais relayer et appuyer le propos de mon cousin Yves, pour dire qu'au-delà de tout cela, je suis résolument contre ce projet.

Le premier problème est que ce projet est destructeur de notre environnement. Ce n'est pas une question c'est un commentaire, la question viendra juste après.

Il va être destructeur d'abord du sous-sol, parce que vous allez faire un trou de 350 mètres de profondeur, qui aura forcément 1,2 ou 3 kilomètres de côté, cela va être un trou béant, cela va être une espèce d'abîme dans le sol. Deuxième chose, il va être destructeur des eaux souterraines parce que leur système va nécessiter de capter et de drainer l'eau sur toute la région, c'est à dire drainer l'eau dans le trou mais aussi autour du trou, et là je rebondis sur ce que disait mon cousin Yves, sur les céréaliers et les éleveurs, il va être destructeur des rivières, de la Colin et de l'Auzon qu'il va détourner, il va être destructeur de l'air par la pollution qui sera générée par la centrale, il va être destructeur des forêts puisqu'au moins 400 hectares de forêts sont promis à la destruction. Voilà le bilan que nous proposent Monsieur HENIN et la SEREN.

Laurent SABLIC – C'est une question déjà, l'eau, la pollution, la taille du trou

Bruno de SOULTRAIT – Ce projet est mauvais pour la planète, vous savez très bien qu'en ce moment le réchauffement de la planète s'accélère, que le premier ministre britannique s'est fait remettre il y a deux jours un rapport de 600 pages par un expert qui dit que si nous ne faisons rien pour ralentir le réchauffement de la planète il faudra déboursier 5.500 milliards d'euros, voilà LIBERATION d'il y a deux jours ; je crois qu'il faut que j'offre ce journal, je ne sais pas si c'est à Monsieur PAUL, notre député qui est très bien intervenu tout à l'heure, à Monsieur HENIN ou à Monsieur JACQUELOT, mais je fais don de ce journal à qui veut.

Ce projet est donc mauvais pour la planète, j'invite tout le monde à aller voir le film d'Al Gore, l'ancien vice-président des Etats-Unis, une vérité qui dérange et j'espère qu'elle dérange les gens de la SEREN. Alors, j'invite tous ceux qui habitent Paris par exemple, où j'habite aussi un jour prochain à ce que nous allions voir ensemble ce film à nouveau ; je l'ai déjà vu une fois, je suis prêt à le voir deux fois, trois fois s'il le faut, et emmener le maximum de personnes là-bas.

Laurent SABLIC – Il faut que nous traitions l'eau, les terrains, la taille du trou, l'assèchement des cours d'eau.

Bruno de SOULTRAIT – Maintenant, je pense qu'il faut repartir maintenant sur des bases positives et j'aimerais évoquer une idée, une suggestion, nous sommes dans un pays fondamentalement rural et agricole, ici, nous observons par ailleurs que la France affronte le prix d'un pétrole de plus en plus cher, comme le disait Monsieur HENIN. Nous avons des ressources biologiques, du bois, des matières premières agricoles, ne faudrait-il pas plutôt dériver vers un débat des biocarburants, le bioéthanol, je n'y connais rien personnellement sur ces questions, mais n'y aurait-il pas plutôt un sujet, un dossier, que notre département, notre région devrait embrasser à bras le corps et de façon très sérieuse. Ne serait-ce pas là des questions sur lesquelles devrait travailler l'Observatoire auquel vous faisiez allusion tout à l'heure. Je pose la question.

Laurent SABLIC – Merci Monsieur de Soultrait, les élus vont réagir, s'ils le veulent sur la question des biocarburants, sur la question, Jean-Charles BESSON, peut-être vous avez déjà eu l'occasion, je vais vous demander de reprendre le micro qui est à vos pieds, j'ai entendu plusieurs tailles, l'eau est une question qui est beaucoup revenue, vous allez assécher l'environnement pour les éleveurs que vous allez priver d'eau, la taille de ce trou dans lequel vous allez recueillir le charbon et le sort des exploitations qui se trouvent dans le périmètre. Alors je vais vous demander d'essayer d'être précis sur ces questions. Nous allons essayer d'aller vite et d'être précis.

Jean-Charles BESSON – Le problème est sur deux aspects. D'une part les besoins de la centrale et d'autre part la ressource en eau de la mine. La ressource en eau de la mine provient effectivement du rabattement qui va être fait dans la fosse, cette fosse fera au maximum sur une période de 35 années, elle fera 300 hectares en surface pour 100 hectares d'emprise au fond. La modélisation le dit.

Laurent SABLIC – Attendez je ne comprends pas, arrêtez-vous deux secondes Jean-Charles BESSON si vous me permettez. Monsieur vous dites « ce n'est pas vrai » qu'est-ce qui vous permet, excusez-moi, de le dire, vous avez l'air très sûr de vous. Allez-y prenez le micro, Monsieur de Soultrait.

Bruno de SOULTRAIT – Nous avons tellement de doutes sur ce projet,

Laurent SABLIC – Non, mais sur ce point-là, vous n'avez pas l'air d'accord sur la taille de la fosse.

Bruno de SOULTRAIT – Je pense que nous entendons tout à l'heure que le charbon...

Laurent SABLIC – Non, sur la taille de la fosse !

Bruno de SOULTRAIT – Le charbon, disait le petit film, est entre moins 260 et moins 450 mètres

Jean-Charles BESSON – Oui, j'ai entendu cela aussi.

Bruno de SOULTRAIT – Quand vous creusez à moins 300, moins 450 mètres par la force des choses vous êtes obligés d'avoir un dénivelé qui vous permet d'accéder au fond du trou, pour un trou de 450 mètres de profondeur, le fond du trou sera forcément d'une taille supérieure à trois kilomètres carré.

Laurent SABLIC – alors, c'est votre point de vue, nous allons essayer d'élucider cette question. C'est déjà pas mal si nous élucidons cela.

Jean-Charles BESSON – La profondeur maximale c'est 350 mètres. Alors en fait, la cible est un pavé de charbon qui est très épais mais qui a une petite superficie. Il fait 100 hectares, donc nous avons 67 millions de tonnes dans un endroit extrêmement concentré, ce qui explique que l'emprise en surface soit de 300 hectares.

Laurent SABLIC – Mais si vous faites plus, que se passe-t-il ? Si vous agrandissiez le trou, parce que j'ai bien compris que tout le monde ne vous croit pas, pouvez-vous agrandir plus que ce que vous annoncez ?

Jean-Charles BESSON – C'est dans l'intérêt de personne puisqu'à partir du moment où la stabilité du terrain est garantie aux pentes qui sont calculées, ce n'est dans l'intérêt de personne d'ouvrir plus.

Laurent SABLIC – alors, le trou, la taille, l'eau, vous allez priver d'eau les agriculteurs, éleveurs pardon.

Jean-Charles BESSON – Une partie des eaux de la nappe seront drainées par la fosse, dans l'étude d'impact qui sera réalisée pour l'autorisation d'exploiter, parce qu'actuellement nous sommes dans une phase de demande de concession, donc nous allons faire un certain nombre d'hypothèses sur la base d'un document, qui est un document géologique établi par le BRGM d'il y a 20 ans, avec lequel nous travaillons. Nous avons passé commande au BRGM pour travailler sur toutes ces choses. Nous avons passé commande aussi à un bureau d'études, sur l'eau, qui fait des études d'hydrologie et pour lequel aujourd'hui nous travaillons sur un certain nombre d'éléments et d'hypothèses que nous devons nécessairement valider par des sondages complémentaires.

À partir du moment où nous aurons fait ces sondages, nous aurons très précisément l'impact en matière de rabattement.

Le deuxième aspect : nous allons tomber sur une nappe captive, qui a été trouvée dans différents sondages. L'eau captée dans cette nappe captive nous ne la prendrons à personne, celle-là, parce qu'actuellement ce n'est pas une nappe phréatique, c'est une eau qui servira pour alimenter la centrale, entre autres. D'autre part, en ce qui concerne la centrale il y a une consommation en eau qui viendra des eaux coupées dans la mine et le pompage, je dirais que c'est un gros budget dans une fosse de cette taille, quand vous avez une fosse de 200 hectares, vous avez un pompage qui est important une ressource en eau qui alimentera la centrale. L'emprise de la fosse est celle qui figure sur la notice d'impact du dossier, qui est

actuellement consultable dans les mairies, où effectivement nous voyons que cette emprise nécessite de modifier légèrement les cours d'eau de l'Auzon et de la Collin suivant les tracés qui sont indiqués.

Laurent SABLIC – bien, allez-y, je vous ai privé de parole pendant longtemps

Monsieur MARTIN – Monsieur MARTIN de Cossaye, dans votre film, il est montré que le charbon s'accumule là où il y a une anomalie géologique, une faille comme celle de Cossaye, chacun d'entre nous est habitué à ces nombreuses petites mares et étangs où pullulent les grenouilles. Peut-être avez-vous remarqué ces quelques bulles qui remontent à la surface. C'est du méthane, c'est un effluent gazeux tout ce qu'il y a de plus naturel. Et si vous prenez un bâton vous remuez le fond le gaz est immédiatement libéré ; de nombreuses études montrent que là où il y a des failles où s'accumule le charbon, un autre effluent gazeux est présent, c'est le radon. Le radon est la sixième désintégration de l'uranium, c'est un gaz radioactif, il est présent à Cossaye, pour preuves, des classes de l'école ont dû être ventilées. Le radon, comme tout corps radioactif se désintègre à son tour au bout de quelques jours et engendre sa funeste descendance que sont les métaux lourds, tels que le polonium, le plomb et le bismuth. Ils se présentent sous la forme de microparticules, sont dispersés au gré des vents, et vont se déposer sur les pâturages. Ces particules toxiques sont après le tabac la deuxième cause de cancer du poumon. Quand elles sont absorbées par le bétail, elles restent concentrées dans son organisme et qui mange le bétail et s'intoxique à son tour ? Est-il utile de préciser que nous sommes au sommet de la chaîne alimentaire ? La nature aurait mis des décennies à remonter ce gaz, vous allez ouvrir la boîte de Pandore et nous sacrifier sur l'autel de la cupidité. La question est la suivante : quel moyen miraculeux pensez-vous mettre en œuvre pour capter ce gaz et vous épargner une accusation de propagation de cancer avec préméditation ?

Laurent SABLIC – Les microparticules, sujet que nous avons déjà évoqué sur lequel manifestement il y a beaucoup d'inquiétude et de questions. Le radon, le méthane et tout le reste, allons-y.

Jean-Charles BESSON – Le radon, comme les métaux lourds, toutes ces choses font nécessairement partie d'études extrêmement détaillées en matière de toxicologie qui figureront nécessairement dans les études d'impact. Aujourd'hui les études qui ont été menées par le BRGM ne font pas montre de ce que vous dites. Donc aujourd'hui, pour ma part, je n'affirmerai pas qu'il n'y en a pas, mais nous n'avons pas d'élément pour affirmer qu'il y en a. Il faut que les études soient faites. Quand nous ferons les sondages, nous ferons tous les carottages qui seront nécessaires pour voir ce qui pourra être mis en évidence, nous ferons la scintillométrie, nous ferons tout ce qui sera nécessaire, et s'il y a danger, effectivement, nous ne mettrons pas en danger la vie de qui que ce soit, surtout pas notamment les travailleurs qui seraient au contact de ces produits dangereux, mais pour le moment il n'y a rien qui permet d'affirmer ou de dénoncer de telles affirmations. Mais par contre, tout cela doit être vérifié.

Laurent SABLIC – Les élus sont en principe un peu en cause dans cette question.

Jean-Charles BESSON – En cause, je ne sais pas,

Laurent SABLIC – interpellés, nous allons dire.

Jean-Charles BESSON – Je voudrais que nous soyons clairs et je le dis à la fois aux représentants de la SEREN et aux représentants de l'état. Il est clair que dans un projet comme celui-là, s'il y avait présence de radon, il faut avoir le courage de le dire dès ce soir, le projet s'arrêterait net.. Les deuxièmes choses, je voudrais revenir si vous le permettez un instant sur la question du CO2. Nous reviendrons au radon.

Que se passe-t-il actuellement ? Il y a des droits à polluer, c'est le principe « pollueur-payeur ». Cela a été bien expliqué dans le débat de l'autre soir, pour chaque tonne de CO2 émise, les industriels s'acquittent d'un certain nombre d'euros, qui correspond à une sorte de redevance. Je crois que nous avons deux problèmes en France, en ce moment. Le premier est que les quotas d'émissions de CO2 qui ont été données à la France sont trop élevés, donc cette réglementation aujourd'hui, je considère, et cela ne fait pas plaisir à la SEREN, ce n'est pas le problème, je considère que les quotas d'émissions de CO2 qui ont été données à la France par rapport aux objectifs que nous devons nous donner en termes de réduction pour 2020 ou 2050 sont trop élevés. S'il y a aussi des combats locaux, il y a aussi des combats nationaux, que nous soyons d'ailleurs de droite, de gauche, vert ou autre. Je crois que nous avons une obligation collective pour tous, citoyens ou responsables politiques à durcir la réglementation sur les émissions de CO2, c'est-à-dire des quotas moins élevés et sans doute un prix plus important à payer pour les industriels. La deuxième chose, par ce que vous parliez du film d'Al Gore, je suis allée à la conférence et au débat avec Al Gore, qui a été organisé par la présidence de l'Assemblée Nationale il y a quelques semaines. Ce que j'en ai retenu par ce que j'avais aussi en tête bien sûr les débats que nous aurions ici dans la Nièvre, ce que j'en ai retenu, c'est qu'il se construisait et qu'il allait se construire dans les années qui viennent des dizaines de centrales et il est vrai que sur ces dizaines de centrales, il faut faire peser une réglementation plus forte et il faut faire peser aussi un effort de recherche pour la captation plus forte, certaines ont été engagées. La question qui a été posée l'autre jour, je la prends très au sérieux : une centrale construite dans les 5 ans ou 10 ans qui viennent peut-elle accepter progressivement les nouvelles techniques de captage qui sont mises au point chez un certain nombre de constructeurs, c'est une question sur laquelle, je le dis très honnêtement aujourd'hui, je n'ai pas fait ma religion, j'ai besoin de savoir ce que dit ALSTHOM, de savoir aussi ce que dit le gouvernement et nous rencontrons avec Marcel Charmant lise de l'industrie et avec Guillaume CABY également bien sûr le Ministre de l'Industrie, François LOSS d'ici trois semaines, je crois que c'est autour du 20 ou du 25 de ce mois, cela fait partie des questions que nous allons très clairement lui poser. La France renforce-t-elle la réglementation, la durcit, sur le CO2, accélère-t-elle avec l'Europe l'effort de recherche, parce que ce que j'ai retenu avec le message d'Al Gore qui était évident, je crois, pour les mille personnes qui étaient là ce soir-là, c'est que oui c'est vrai la planète est en train de flamber. De ce point de vue il faut se battre, et pas seulement ici.

Un intervenant - Merci. Laurent voudrait poser une question.

Laurent – Chaque fois que nous mettons en évidence une nuisance, on nous parle d'indemnité, de ce que je sais, une indemnité n'a jamais empêché une nuisance.

Laurent SABLIC – Pour le radon ce n'était pas une indemnité, j'ai cru comprendre qu'il n'y aurait pas de projet s'il y avait

Laurent – Je reprends un peu ce qu'a dit Monsieur PAUL, durcir la législation cela veut dire augmenter le prix des contraintes.

Laurent SABLIC – C'est une remarque à prendre en compte, très bien. Madame ?

Une intervenante – Je voudrais savoir qu'elle est l'urgence de faire un projet aussi peu étudié en vue de faire de l'expérimentation humaine à cas pilote.

Laurent SABLIC – Vous parlez de quelle expérimentation Madame ?

Une intervenante – L'usine pilote.

Laurent SABLIC – La captation éventuelle du CO₂ à la sortie de la centrale thermique ?

Une intervenante – Oui, quelle est l'urgence. Première question.

Laurent SABLIC – Il faut peut-être dire de quoi il s'agit avec le CO₂, car je ne sais pas si tout le monde a la même vision de ce qu'est le CO₂, son danger et pour qui, danger avéré mais pour qui. Il faut peut-être le repréciser, je ne suis pas sûr que ce soit si clair. Il y a peut-être une confusion que j'ai sentie dans les autres réunions entre la pollution réelle, potentielle ou que vous craignez d'une exploitation comme cela sur place ou le CO₂ qui fait courir un risque à la planète. Je ne sais pas à quoi vous faites allusion ici exactement madame

Une intervenante - Je fais allusion au fait que techniquement n'étant pas capable de stocker ou d'évacuer ou d'enfouir le CO₂, quelle est l'urgence d'ouvrir cette centrale le plus tôt possible ?

Jean-Charles BESSON – En fait, l'usine, la centrale elle-même est une centrale « dernier cri » en termes de technologies, notamment de métallurgie de façon encore une fois à avoir une productivité qui soit la meilleure possible, avec le moins d'émission possible de CO₂. Le pilote est quelque chose qui est annexé, qui peut être, nous en revenons au débat de précombustion ou de postcombustion, mais quelque chose qui permet de faire en sorte en postcombustion de capter une partie du CO₂ émis par cette usine. L'usine elle-même est dans la dernière technologie qui existe, mais qui ne présente pas un caractère pilote expérimental. Le pilote expérimental est dans la captation des gaz.

Laurent SABLIC – Quel pourcentage ?

Jean-Charles BESSON – Si vous voulez aujourd'hui les pilotes ne représentent qu'une petite partie puisque dans les pilotes, vous avez en oxycombustion, vous avez celui de Watelfein qui fait 30 Mégawatts et vous avez cette postcombustion aux États-Unis qui fait quelques Mégawatts. Pourcentage très faible par rapport à la puissance.

Laurent SABLIC – Nous poursuivons le débat avec Monsieur. Je ne vous oublie pas, je ne risque pas.

Un intervenant – Si nous extrayons une tonne de charbon nous avons à peu près une tonne environ de CO₂ émise. Aujourd'hui quel est le pourcentage de CO₂ que nous pouvons capter, que nous pouvons garder. À 5 ans quelle sera l'évolution et à 15 ans ?

Jean-Charles BESSON – Je vous ai dit qu'à ma connaissance le plus gros pilote qui existe actuellement est un pilote de 30 MW.

Laurent SABLIC – Je crois que personne ne comprend ce que vous voulez dire.

Jean-Charles BESSON – La centrale fera 1000 MW si cela peut vous parler.

Un intervenant – D'accord mais quel pourcentage

Un intervenant – Moi, j'ai compris c'est que le site pilote auquel il fait allusion à une capacité équivalente à 3% de la centrale qu' il est prévu d'installer ici.

Un intervenant – Je l'avais bien compris mais ce que je veux savoir c'est quel pourcentage sur une centrale qui est de 1000 mW, un projet vraiment industriel à combien pouvons-nous estimer le captage de CO₂, aujourd'hui à 6 ans, quand il y aura le projet et à 10 ou 15 ans ? Vous essayez de nous dire que ce sera bien mieux que ce qui se fait aujourd'hui ou que ce qu'il s'est fait il y a 15 ou 20 ans ou êtes vous capables de nous dire aujourd'hui, nous arriverons à capter 70, 75 %, 100% avec une technique d'enfouissement.

Jean-Charles BESSON – Je ne crois pas qu'il ne se soit fait grand-chose il y a 15 ans, ou 20 ans en matière de captation et de stockage, c'est une chose très récente, nous sommes dans la recherche et développement, nous ne sommes pas dans l'industriel aujourd'hui. Dans la recherche et développement quand vous allez du pilote expérimental au prototype vous montez en puissance. C'est de l'ordre d'une dizaine de Mégawatts. C'est un problème planétaire, nous n'allons pas dire que nous savons régler ce que la terre entière cherche. Il faut être honnête.

Un intervenant - Je voulais intervenir sur les problèmes de CO₂ parce que j'ai vu, et depuis que le projet d'exploitation à Lucenay a été lancé, cela fait lire, cela fait rechercher même si je fais partie de ceux qui se sont battus contre les fermetures des mines et pour l'exploitation du charbon parce qu'il y a une réalité c'est qu'en France nous continuons de consommer autant de charbon alors que nous n'en

produisons plus. C'est une réalité sur laquelle il faut bien se pencher. J'ai lu qu'au Danemark, il a été mis en service le 15 mars 2006, c'est récent, une unité de production d'électricité à partir d'un captage et d'un stockage. Nous pouvons peut-être nous renseigner pour savoir où cela existe, comment cela fonctionne et quels sont les résultats. Et je voulais dire que ce n'était pas quelque chose d'utopique dans 10 ou 20 ans, que cela se met en place et à laquelle nous réfléchissons. On attend. L'électricité dans le monde est produite à partir du charbon 40%, bon, vous le savez, comment cette électricité est-elle produite en Inde, qui est un pays sous-développé. Un monsieur a dit tout à l'heure fort justement que le problème de pollution par le CO2 est planétaire, il a raison je suis d'accord avec lui. Les pays industrialisés comme le nôtre ont-ils un rôle à jouer dans cette recherche, dans ce développement pour capter le CO2 ; si nous répondons oui, il faut à mon avis qu'il y ait des investissements publics, nationaux, voire européens, pour aider à développer, parce que ce n'est pas dans ces pays pauvres que cela va se développer. Cela peut se faire aussi à partir de laboratoire, mais cela peut se faire aussi à partir d'un site en réalité. Je sais que tout le monde n'est pas d'accord avec moi mais c'est un avis et je terminerai en disant ceci : nous sommes dans un pays industrialisé, il faut savoir que 20% de la population de la terre consomme 80% des énergies produites et que le reste a une part très maigre. Je suis pour qu'il y ait un développement harmonieux de la planète et que nous jouions notre rôle de pays industrialisé.

Monsieur LACOMBE – Monsieur LACOMBE de Cossay, je voudrais revenir sur ce que vient de dire cette personne, je suis tout à fait conscient de ce que vous venez de dire, mais apprenons-leur à maîtriser un peu plus les moyens de produire de l'électricité, au lieu de venir attendez les centrales existent déjà pourquoi pas en construire une à Lucenay. Je ne pense pas que les responsables de la SEREN soient soucieux du souci de captation dans les autres pays, je crois qu'ils ont plus un critère de rentabilité sur les sites de Cossay et Lucenay et je voudrais un peu dire, tout à l'heure Monsieur Christian PAUL parlait d'expert, je pense que Mme Nelly Ollin, qui est actuellement Ministre de l'Environnement, doit être entourée d'experts et si elle a pris une position très ferme contre ce projet c'est qu'elle a certainement ses raisons et je ne crois pas qu'elle ait pris cette décision sur un coup de tête. Je voulais donner quelques chiffres parce que nous vous avons demandé tout à l'heure, un petit peu l'estimation au niveau de la production de CO2 que va dégager cette centrale à Lucenay, nous avons fait des calculs par rapport aux données que nous pouvons trouver sur Internet. Cette centrale va fournir à peu près 4 millions de tonnes de CO2 par an actuellement la Bourgogne en rejette 9, cela veut dire qu'entre Cossay et Lucenay, il y en aura à peu près la moitié de produit à 500 mètres de chez nous. Je pense qu'il était bon que certaines personnes le sachent.

Par rapport aux impacts sur l'eau, j'ai ici une copie du dossier qui a été déposé par la SEREN à la mairie, et vous écrivez, je vais vous le lire : « Ceci n'exclut pas la présence d'ouvrages non déclarés tels que puits individuel à usage domestique ou pour l'alimentation des animaux, captage de sources pour les mêmes usages. Les impacts du projet pourraient être le tarissement des puits et des sources ; la principale mesure consistera à établir l'inventaire des sources non déclarées dans le code de rabattement et si besoin de proposer des mesures de substitution. » Ce qui veut bien dire que vous allez avoir un sérieux impact sur les eaux souterraines aux alentours de votre site.

Laurent SABLIC – Je propose une réponse en deux temps à François JACQUELOT. Une sur le CO2 qui reste une question d'actualité et une question sur l'eau puisqu'il y a la question éventuellement d'assèchement de puits ou de sources non déclarées, si j'ai bien compris. Allons-y.

François JACLOT – Sur le charbon, électricité, CO2, je crois utile de repréciser un certain nombre de choses qui ont été évoquées par le précédent orateur. En 2003, dans le monde, 41% de la production d'électricité venait du charbon, c'est une donnée. En 2006, nous serons vraisemblablement à 46%, tout laisse penser que ce pourcentage va continuer à augmenter. Autre chiffre qui peut intéresser, dans un pays comme USA 50% de l'électricité vient du charbon, en Allemagne, 50% d'électricité vient du charbon ou du lignite, en France c'est beaucoup plus faible mais la Chine et la Russie sont à plus de 70%. Donc, nous avons une donnée objective, le charbon représente une proportion importante de la production d'électricité et dans l'immédiat ce pourcentage va augmenter. Dans l'immédiat, ce pourcentage va augmenter. Un des soucis que nous avons le droit d'avoir bien évidemment c'est le rendement des centrales à charbon dans le monde et il y a beaucoup de pays dans lesquels ce rendement est très faible ou trop faible, beaucoup plus faible que celui dont on a déjà parlé qui va être celui de cette centrale, 45%. Ce sont des données objectives. La deuxième donnée objective qui a été évoquée tout à l'heure par Jean-François HENIN, chacun appréciera, c'est que le charbon est infiniment mieux réparti dans le monde que le pétrole et le gaz et que le problème de l'indépendance nationale n'est pas un petit problème. Mais je n'insiste pas. Enfin, je voudrais vous livrer deux ou trois réflexions : si une centrale au charbon est créée ici, et si cette centrale au charbon se substitue progressivement à des centrales existantes en France, qui ont de mauvais rendements, qui dégagent encore trop de SO2, trop d'oxyde d'azote et qui importent du charbon, tout le monde sera bien d'accord avec moi pour bien considérer que cette substitution est bénéfique pour la planète, puisque que pour la même quantité d'électricité produite, nous produisons moins de CO2.

Deuxièmement, si cette centrale à un instant donné se substitue à une centrale portuaire fonctionnant avec le même rendement mais avec du charbon importé, tout le monde sera d'accord que dans la balance des paiements de la France, c'est préférable, tout le monde sera d'accord aussi sur le plan de la génération de CO2 compte tenu du fait qu'il faudra transporter ce charbon importé, donc production de CO2, c'est aussi bénéfique. Donc il y a beaucoup de manière de regarder le problème si nous raisonnons en matière de substitution une centrale comme celle-ci est bénéfique.

Troisième élément qui est évoqué, d'ailleurs par l'un des orateurs dans le film c'est la responsabilité, et je sais bien que pour les habitants des villages ici, c'est peut-être un sujet qui ne les concerne pas beaucoup, mais la responsabilité des pays développés par rapport au problème du CO2, c'est aussi de faire en sorte que les technologies évoluent, captation, stockage, que les rendements évoluent pour que progressivement dans les pays émergents qui produisent beaucoup d'électricité à partir de beaucoup de charbon, qu'ils aient des centrales plus efficaces, nous pouvons imaginer que le pourcentage d'électricité produite dans le monde avec du charbon continue d'augmenter mais que la production de CO2 associée n'augmente pas voire diminue parce que nous aurons des centrales plus performantes et parce que les technologies de captation et de stockage du CO2 seront développées et au passage permettront des transferts de technologies au profit de notre pays ; C'est

une réflexion qui a été évoquée par une des personnes interviewées et je pense que c'est aussi un sujet de réflexion.

Laurent SABLIC – Je reviens de la planète jusqu'à l'eau, je ne sais pas qui doit intervenir dessus mais le trou que vous allez creuser, ne risque-t-il pas d'assécher un certain nombre, c'est écrit dans votre rapport. Que va-t-il se passer pour les gens qui vont perdre leur eau.

François JACLOT – Il y a un chiffre qui n'a pas été indiqué par Jean-Charles tout à l'heure avant de passer la parole, que je voudrais préciser. C'est que le débit des deux cours d'eau est très variable dans l'année et l'amplitude de ce débit varie de 1 à 100. Le débit moyen c'est 10% du débit moyen qui sera prélevé dans l'ensemble de ces cours d'eau ce qui conduit d'ailleurs à avoir un système de réservoir pour les périodes de faible...

Laurent SABLIC – Je vais essayer de rétablir un peu d'ordre. Votre exploitation ne risque-t-elle pas d'assécher un certain nombre de sources ?

Un intervenant – Je crois l'avoir dit tout à l'heure et c'est ce qui figure effectivement dans...

Laurent SABLIC – Cela risque d'arriver. Que va-t-il se passer pour des gens qui ont un puits ou une source qu'ils exploitent et qui vont être privés d'eau ?

Un intervenant – À chaque fois qu'une exploitation minière existe, qu'elle soit à ciel ouvert ou souterraine, il y a une substitution qui est apportée. L'exploitant à ses frais fait en sorte que la personne qui est privée d'eau par l'assèchement de son puits puisse bénéficier par un réseau, par une station ou une autre, puisse avoir l'eau. Il y a nécessairement substitution par l'exploitant, à la charge de l'exploitant de faire en sorte qu'il n'y ait aucun préjudice pour l'utilisateur et pour tous ceux qui ont des puits.

Un intervenant – Vous allez nous mettre des sources par tuyau, non ?

Laurent SABLIC – Ne nous énermons pas, je passe maintenant la parole à mon coanimateur, Monsieur LEGRAS à vous de jouer.

Monsieur LEGRAS – Je voudrais déjà m'adresser au monsieur qui parlait en Europe de faire un site pilote comme il y a au Danemark mais je vous signale que le souci au Danemark c'est l'Association Castor et c'est un programme européen. Vous parliez de la captation, mais ils savent déjà faire la captation du CO₂, c'est le stockage. Et là vous pouvez dire ce que vous voulez, même au Danemark, ils mettent du CO₂ partout pour faire les essais, ils pourrissent le sol et le sous-sol, mais personne n'a encore rien trouvé. Maintenant, ils nous parlent de le mettre sous la mer, à grande profondeur, je ne vous explique pas, avec les courants marins, ce que nous allons retrouver. Les pêcheurs ne ramèneront plus rien, ils ne ramènent déjà plus grand-chose, tout sera mort.

Laurent SABLIC – Monsieur, êtes-vous sûr que ce sera dans la mer, parce que j'ai cru, en lisant Monsieur RADANNE que c'était plutôt sous le sol marin.

Monsieur LEGRAS – Oui, ils ont encore trouvé une autre combine, c'est de faire remonter le pétrole, c'est-à-dire qu'à des grandes profondeurs, il est très difficile de faire remonter le pétrole, alors ils ont décidé d'injecter du CO₂, comme il est sous pression, je crois jusqu'à 200 bars, ce qui permettra au pétrole de remonter plus facilement et quand le CO₂ sera au fond, nous nous en fichons. Maintenant, je voudrais en revenir à la centrale, vous êtes sans arrêt en train de nous parler d'une centrale qui nous mettra 25% de CO₂ en moins, c'est vrai, mais vous ne nous parlez pas de captage, vous nous parlez d'un nouveau procédé de centrale, qui par rapport aux anciennes centrales fournira moins de CO₂, c'est vrai. Vous ferez plus d'argent, c'est-à-dire que vous ferez plus de courant avec moins de charbon donc vous enverrez dans l'atmosphère moins de CO₂. Mais comme à Lucenay, vous décidez par exemple de prendre 80 millions de tonnes de charbon, vous savez que vous grillez le charbon en 10 ans ou en 20 ans vous aurez grillé 80 millions et le CO₂ sera dans l'atmosphère. Je suis aussi allé à la réunion et Monsieur RADANNE nous a dit que de toutes les façons la centrale implantée ici, même le jour où ils trouveront pour stocker le CO₂, il sera impossible de la transformer. Je suis allé voir sur des sites. Parce que vous nous mettez une centrale super critique, mais vous ne nous mettez pas une centrale ultra super critique avec captation, donc non transformable. Vous vous protégez parce que le jour où nous trouverons le moyen de stocker le CO₂, vous n'en aurez rien à faire, il n'y aura rien à payer puisque vous ne pourrez pas transformer votre centrale, donc nous profiterons de tout le CO₂ qui a dans le sous-sol. Je voudrais dire un mot pour les politiques. Je vous ai assez taquiné. Mais je reconnais quand même, que d'être venu à Lucenay et Cossay, à vous froter à la rogne des gens, je vous tire mon chapeau.

Une petite note d'humour aussi, envers Monsieur HENIN, Monsieur HENIN, nous nous sommes cotisés et vous avons payé un billet d'avion. C'est Air Lucenay, vous avez de la chance ce sont les seuls avions qui marchent au charbon. Un aller simple pour les Etats-Unis. Ce n'est pas de moi. Il y a un petit dicton : « Si tu veux faire quelque chose pour ta région, prends l'avion ». Monsieur HENIN.

Laurent SABLIC – J'ai peur que sur cette question de captation avant et après combustion, nous ayons du mal à résoudre ce débat ce soir, donc, je voudrais savoir si l'Observatoire et la suite de l'examen des faits va permettre de résoudre, d'objectiver, de rendre transparente et claire la question de savoir si le projet va permettre ou non à moyen ou à long terme de traiter cette question. Monsieur Christian PAUL qui a l'air de s'être beaucoup renseigné sur cette question, très court pour que nous n'ayons pas le sentiment d'éluder...

Christian PAUL – Il est clair que l'Observatoire ne peut pas faire l'impasse sur cette question parce qu'elle est centrale. Pour moi, c'est l'une des principales raisons que nous avons de rencontrer le gouvernement, le Ministre de l'Industrie et la Ministre de l'Environnement e de l'Ecologie tout autant, d'ailleurs, parce que pour moi, le gouvernement n'est qu'un. La France contribue-t-elle à la mise au point de cette technologie, dans quel délai, qui finance, et est-ce compatible avec le calendrier d'un projet comme celui qui est apporté aujourd'hui. La réponse n'est pas du ressort seul de l'Observatoire ; il devra bien sûr traiter cette question et auditionner un

certain nombre de chercheurs comme Pierre RADANNE et d'autres, mais c'est vraiment là une question nationale sur laquelle il faut une réponse d'état.

Laurent SABLIC – Très bien. Continuons.

Guy HOURCABIE – Tout à l'heure j'ai bien entendu certains parler du besoin absolu de se reporter sur des énergies renouvelables. Nous n'avons pas attendu que certains nous y poussent dans la Nièvre et le Syndicat d'Electricité et d'Equipement de la Nièvre, donc les élus du Département, j'ai la chance de présider cet établissement a quand même mis en place en 10 ans, 30 installations en sites isolés à partir de panneaux photovoltaïques, 5 maisons dont une maison de l'Environnement au milieu de la Loire et une centrale de production d'électricité que nous avons créée à St Banin d'Azy sur l'un de nos bâtiments où nous fabriquons 12,2 kilowatts heure crête à partir de la lumière et que nous vendons à EDF. Voilà pour l'électricité d'origine photovoltaïque. Nous faisons, nous travaillons, nous continuons en permanence dessus. Nous sommes le département de Bourgogne qui, avec l'aide du Conseil régional, d'Ailleurs qui nous finance et de l'ADEME, faisons le plus de choses en matière d'énergies renouvelables. Nous avons aussi porté notre attention sur 140 sites hydrauliques dans la périphérie du Morvan ou dans le Morvan lui-même ou dans les forges qui existaient dans le département. Et nous avons aujourd'hui 11 projets viables, qui sont possibles à réaliser. Ensuite, nous avons en 1993, installé la première chaudière bois dans le département, à Milley et c'est une réalisation du SIENE avec les élus locaux qui l'avaient demandé, elle marche toujours et va très bien. Nous venons d'en terminer une l'année dernière à Archian, une centrale qui alimente en vapeur et en chaleur tous les bâtiments communaux de ce secteur. Nous ne résoudrons pas tout avec les énergies renouvelables, mais elles permettent de compenser un certain nombre d'augmentation, parce que tous les jours nous consommons un peu plus d'électricité les uns ou les autres, nous avons tous notre part de responsabilités, nous roulons tous en voiture, nous faisons tous du CO2, même en respirant, en ce moment je suis en train de vous en cracher.

Ensuite, en matière de maîtrise de dépenses d'énergie, nous avons avec l'ADEME et la Région mis en place un diagnostic thermique pour 70 communes du département ; et ensuite nous allons mettre un programme pour le reste du département s'il le souhaite, les communes peuvent nous le demander. Et pour éviter d'avoir à renforcer des réseaux électriques, nous avons décidé de faire des études sur les économies en amont de nos postes sources, pour justement ne pas être obligés de renforcer. Voilà, nous avons des tas de projets encore dans le département et il est vrai que nous travaillons beaucoup sur l'énergie renouvelable. Ce n'est pas la panacée, nous pouvons réduire, un petit peu la demande mais je pense que les énergies atomiques et autres sont encore nécessaires et incontournables.

Laurent SABLIC – Continuons le débat. Il y a là un monsieur qui n'a pas encore pris la parole. Monsieur CAZIN veut la reprendre et je reviendrais vers vous après.

Vincent CAZIN – Juste une remarque suivie d'une question. Les hypothèses de base de la SEREN commencent à mon point de vue et pas uniquement le mien à être remises en cause, à commencer par le besoin d'électricité. Il est faux d'affirmer que le besoin d'électricité en France va augmenter à court terme parce que vu ce qu'il se

prépare au-dessus de nos têtes, nous allons devoir et c'est un impératif, et cela nous concerne tous, réduire notre consommation, inclus, celle de l'électricité, pas uniquement, nos voitures. Cela va passer par des évolutions technologiques. Deuxième hypothèse de base de la SEREN, son système de post combustion d'après Monsieur RADANNE avant-hier, est déjà obsolète. Nous avons déjà deux hypothèses de base qui sont sérieusement contestées, sans parler des chiffres de l'emploi, sans parler des conséquences sur l'eau, ne vaudrait-il mieux pas abandonner ce projet, au moins dans l'immédiat et attendre que les technologies évoluent et la France pourra faire des unités pilotes quand elle veut. Mais au jour d'aujourd'hui, je pose la question à la SEREN ne vaudrait-il pas mieux abandonner le projet dans l'immédiat ?

Laurent SABLIC – Monsieur VARLANT, je leur redonne la parole, je crains que la réponse pour vous ne soit pas très favorable pour l'instant, mais je voudrais que nous prolongions le débat. C'est plus une affirmation et un point de vue. Allez-y Monsieur. Il y a plusieurs questions au fond de la salle

Un intervenant – Je suis un habitant de Toury Lurcy. Et là où j'habite je suis concerné par le périmètre. La Librou est dans le périmètre d'après les cartes que j'ai pu voir jusqu'à présent. Je ne suis pas d'origine, cela fait un peu plus de 20 ans, que j'ai acheté là et j'ai acheté parce que c'était une belle région où il fait bon vivre. Sur le plan de la qualité de l'air, la qualité du pays. Toute ma vie, je me suis plutôt battu pour l'intérêt public et collectif, bien souvent au détriment de mon propre intérêt. Et je me dis que là il y a un projet sans doute formidable à créer. Je ne dis pas qu'il y a un mauvais projet, je dis qu'il faudrait un bon projet. Nous disons que nous n'avons plus besoin d'électricité, nous en vendons, il semble bien que dans l'avenir, nous aurons besoin encore plus d'électricité qu'aujourd'hui. Alors il ne faut pas, parce que nous y sommes bien, évacuer toutes ces possibilités, et je considère qu'il y a un autre problème dans notre pays, nous avons beau nous réclamer de bons chiffres en ce moment, à la veille des élections nous avons toujours de bons chiffres, mais sur le plan de l'emploi, je crois que nous ne sommes pas bons et nous ne sommes pas bons dans la Nièvre. Alors si avec cette richesse nous pouvions effectivement répondre à toutes ces possibilités, je pense qu'il faut y réfléchir sérieusement. Ce qui nous est proposé pour autant m'inquiète, je suis pour l'emploi, je suis pour faire un projet. J'ai compulsé un peu le dossier en mairie, personne n'a dû le compulsé ou peu, c'est dommage, parce qu'il y a de quoi gamberger.

Dans ma vie professionnelle, j'ai croisé l'itinéraire des promoteurs, en matière d'énergie, j'ai travaillé avec le BRGM, avec Gaz de France, avec EDF, sur la géothermie, j'ai travaillé avec des pétroliers, et j'ai des amis qui ont travaillé en Afrique où les promoteurs semblent avoir laissé des traces ; évidemment là-bas, ils représentent débat, il n'y a pas de débat, je crois que c'est au Congo, de gros industriels ont quelques centaines de morts sur la conscience à propos de déchets que des industriels ont déversés, parce qu'en Afrique, nous nous en fichons un peu. La COGEMA au Tchad, je crois, dans le désert du Ténéré, mines d'uranium, j'ai des amis qui y travaillent et qui forment des gens du cru, mais ils s'en moquent car ils vont tout abandonner pour prendre l'uranium canadien parce que cela coûte moins cher, et c'est du privé tout cela.

Nos promoteurs sont des financiers, et je suis un peu inquiet, par la société avec 100.000 euros je crois, nous disons qu'elle va augmenter de plusieurs millions,

100.000 € cela ne me paraît pas lourd pour un projet si ambitieux, je ne sais pas ce que cela dénote derrière, mais ce n'est pas seulement du CO2, c'est aussi le sérieux de la chose. Je suis pour que nous prenions en compte les doléances, toutes les doléances. Je vais prendre ceux de ma femme, parce que nous nous opposons tous les deux au projet, elle est contre absolument, sans discuter, elle est bien, il y a les vaches à côté, il y a les bois, l'étang, les vallées, elle a raison. Et moi, moi je lui dis « et l'emploi tu y penses, le charbon, cela s'exploite ? ». Le débat qu'il y a ici nous l'avons à deux.

Ceci étant dit, mon inquiétude est que ce sont des intérêts privés, nous parlons d'indépendance nationale, là je me tourne un peu vers les politiques, en matière de nucléaire, par exemple, l'indépendance nationale, oui et non. La filière américaine, les emprunts en dollars par EDF qui l'a fait s'endetter de millions de dollars, c'est quand même la politique de certaines années. Alors les promesses faites à un moment donné, il faut aussi s'en tenir après. L'indépendance nationale en ce moment sur ce problème là, nous disons qu'il n'y a plus besoin de centrale, c'est donc bien pour faire du profit et quand il n'y a que des intérêts privés et des troncs privés, je m'inquiète, je suis pour collaborer avec, je suis contre les laisser seuls, je n'ai aucune confiance lorsque des problèmes surgiront. Si le projet est lancé, je pensais à Francis Bouygues, parce que j'ai aussi travaillé dans le bâtiment, que faisait-il ? Il ouvrait un gros chantier, le premier document officiel était le contentieux préventif. Le public devrait en faire autant. Il faudrait un préalable sur lequel les élus, la population et les promoteurs se mettraient d'accord, pour satisfaire les doléances compte tenu des inquiétudes que provoque ce projet. Je n'ai pas envie de respirer du CO2, je suis pour que des emplois soient créés dans la Nièvre. Je ne veux pas de fumée ni de poussière. Il y a Lafarge dans les actionnaires, Lafarge me fait penser aux cimenteries, je ne sais pas si c'est lié, mais quand vous passez à côté des carrières de cimenteries Lafarge, l'intérêt public s'assoit dessus. c'est de la poussière dans tous les coins, sur des kilomètres à la ronde ; ils pourraient faire le nécessaire mais cela a un coût. Quand je travaillais avec le BRGM, dans les années 80, ils avaient découvert ce filon à Lucenay, et ils me disaient que cela pouvait s'exploiter là-bas, parce qu'il y a une méthode au point, contrairement à ce que j'ai lu dans la presse, la méthode de gazéification. Elle était donc, je ne suis pas technicien, d'après les chercheurs, d'après le BRGM, elle était au point pour être exploitée. Il est écrit que ce n'est pas au point, pas avant 20 ans, et après, il y a dû avoir quelques réactions, il est dit que cela coûterait trop cher. Alors c'est satisfaire un besoin ou cela coûte le moins cher possible pour faire de l'argent. Tout ce qui se dit ici est à prendre en compte, la méthode est un peu excessive parfois, je crois que nous devrions laisser les gens parler, nous ne devrions pas trop rire, tout le monde n'a pas les moyens d'interpréter une idée, une pensée. Tout ce qui a été dit devrait être pris en compte, nous devrions faire une sorte de cahier, que les élus reprendraient, je ne suis pas pour faire un collectif de surveillance, je suis pour que les élus paient aussi quand ils ne respecteront pas leurs engagements, évidemment. Bien sûr qu'il faut que les pollueurs paient, nous avons eu l'occasion depuis les années 80 de les faire payer, cela ne s'est pas beaucoup vu, je suis pour qu'ils paient, mais la question n'est pas là, ils ne polluent pas encore, il faut les empêcher de polluer.

Laurent SABLIC - C'est plus une contribution qu'une question mais, j'ai relevé en vous écoutant au moins une question sur la solidité de l'équipe privée de l'investisseur qui est là. Offrent-ils des garanties et une surface suffisante pour faire face à leurs obligations, c'est un point ; et le deuxième point, les élus, nous n'en

avons pas beaucoup parlé jusqu'à présent, sur la question de l'emploi, qui vient dans les réunions un peu sur la fin. Qui avez-vous réuni autour de vous et quelles sont les garanties données à la population ? Qui répond, Monsieur JACLOT, très bien.

François JACLOT – Le capital de la SEREN n'est pas de 100.000 €, mais de 4 millions d'euros, monsieur, sur les 4 millions 1 million est libéré ; je vais vous indiquer le timing : si la concession était accordée, une campagne de sondage serait lancée, et cette campagne de sondage représente plusieurs millions d'euros de coût. Entre le démarrage, c'est à dire, le dépôt du dossier, le 27 juillet et l'obtention des autorisations d'exploiter, après cette campagne de sondage, la société envisage de dépenser 4 millions d'euros qui seront entièrement des fonds propres, bien évidemment. Le risque de perdre l'intégralité de cette somme dans l'hypothèse où les autorisations d'exploiter seraient accordées par les arrêtés préfectoraux, la société devra financer l'investissement de 1,4 milliard qu'elle projette de faire et pour ce financement, elle se retourne vers le marché, tout d'abord, vers ses actionnaires et d'autres actionnaires, et les banques qui apprécieront les mérites du dossier pour décider si elles peuvent prêter ou non. Il y a un certain nombre d'écueils auxquels nous sommes confrontés, l'écueil du temps, les autorisations, l'écueil de l'incertitude sur le régime CO2 en Europe, nous sortons d'une période qui se termine cette année, comme l'a dit Christian PAUL et nous rentrons dans une période de 4 ans qui sera terminée quand au plus tôt cette centrale pourrait voir le jour, donc incertitude sur le régime CO2, incertitude aussi sur le prix de l'électricité, donc il y a un certain nombre d'incertitudes, et une autre incertitude bien évidemment c'est l'incapacité du projet à trouver les financements nécessaires. Ceci étant, aujourd'hui, nous avons travaillé, bien évidemment, nous avons interrogé un certain nombre de gens, nous avons comparé un certain nombre de projets, et nous savons aujourd'hui, cela surprendra peut-être certains, c'est qu'un projet de mine de charbon à ciel ouvert, couplée avec une centrale électrique de cette nature, est sans doute plus facile à financer qu'un projet de turbine gaz-vapeur, c'est un élément intéressant. D'ailleurs, tout à l'heure j'aurais dû terminer mon propos en vous disant que nous disons que le charbon a tous les défauts de la terre, il a des défauts, comme toutes les énergies combustibles, il produit du gaz carbonique, c'est évident, songez un instant, que le pétrole quand il est produit brûle plus de gaz carbonique et que le gaz en produit moins, mais pour pouvoir le brûler, il faut l'avoir extrait, l'avoir transporté, quelquefois liquéfié, regazéifié et quand nous faisons le bilan complet, ce n'est pas aussi évident. Nous avons donc un capital de 4 millions d'euros libéré d'un quart et qui sera dépensé progressivement dans le cadre de l'obtention de la concession la suite dépendra du marché, et de la crédibilité du projet pour être financé par le marché.

Laurent SABLIC – Et pourquoi pas un charbon gazéifié, si j'ai bien compris, parce qu'il y a un débat sur la possibilité de le faire ou de ne pas le faire, pas trop technique quand même...

François JACLOT – Depuis 1920, nous y travaillons mais n'y sommes pas arrivés. Effectivement, dans les années 80, nous en parlions, parce que Charbonnage avec le BRGM avaient fait des essais de gazéification dans le Nord-Pas-de-Calais, qui ont échoué.

Laurent SABLIC – Nous n'avons pas encore abordé des questions sur l'emploi, la qualité des emplois, s'il y a des questions dessus, c'est le moment de vous préparer. Monsieur.

Un intervenant – J'habite Toury Lurcy, je suis Monsieur ?, je voulais savoir si le projet n'était pas pressé par la fin des accords de Kyoto, parce que je suppose que dans le futur cela va se durcir, et peut-être qu'en durcissant les accords de Kyoto, nous ne pourrions pas ouvrir la centrale, je pense qu'ils doivent l'ouvrir avant la fin des accords de Kyoto, et je pense que les politiques et la préfecture sont au courant aussi, c'est mon opinion. J'avais quelques petits investissements à faire, je ne les fais plus, dont entre parenthèses, une éolienne personnelle, que je voulais implanter, d'une méthode finlandaise, donc il y a quelques investissements qui ne se feront pas dans le quartier pendant au moins trois ans, il faut que les politiques en prennent compte.

Bernard DUBRESSAN - Je suis Bernard Dubressan, responsable départemental de la CGT, et je suis nivernais. Je suis né dans le secteur, j'y vis, j'y travaille, j'y élève ma famille et j'y ai passé toute ma vie pour l'instant. Je suis intéressé aussi par la qualité de vie dans le département. Tout à l'heure, un monsieur demandait s'il ne fallait pas abandonner le projet, l'avenir va nous le dire, mais nous avons une réalité dans le département, c'est que nous avons cette immense richesse dans le sous-sol et comment peut-elle servir aux nivernais, au développement. Enfin, nous savons que le département souffre de l'emploi, il suffit de regarder sur le secteur les fermetures à Nivers Grès à Decize au mois de juillet, Sunitra, qui a fermé, près de 150 emplois supprimés à Forecia, 700 en 7 ans à Efi, cela compte et cela continue, FACOM, ainsi de suite. Et Dieu sait qu'il y a des batailles et pour l'instant les choses vont dans ce sens-là. Nous faisons tout pour cela ne continue pas. En même temps, la pauvreté est une réalité dans le département, notamment les basses retraites. Il faut que ce gisement serve à quelque chose. J'entends toutes les questions posées, qui sont légitimes, donc il faut y apporter des réponses, et elles ne sont pas évidentes. Notamment, nous voyons bien que tous les experts ne sont pas d'accord sur un certain nombre de choses. Et nous voyons qu'il est occulté un certain nombre d'éléments du débat. Je me pose une question : J'ai vu dans la presse des experts qui se prononcent plutôt certains sont contre, certains plus mesurés, comme j'ai vu l'autre jour, mais en même temps aussi, il y a eu ce rapport du gouvernement du Délégué Interministériel, je pose une question, pourquoi ne versons-nous pas plus dans le débat et pourquoi l'état ne défend-il pas son rapport ; parce que c'est un rapport qu'il a commandé, qui pose des choses très contradictoires, mais qui est plutôt orienté vers l'idée d'avancer dans la recherche, d'avancer dans la maîtrise du CO2 et du captage, avec l'idée que personne ne maîtrise tout en ce moment, mais nous sommes à un moment précis où il faut avancer dans la technologie ; je me dis que dans notre département ce serait le moment de jouer cette carte qui pourrait nous aider en tenant compte que personne n'a dans l'idée de sacrifier une partie du département, mais en même temps que je pense qu'il faut jouer la carte de la solidarité. C'est pour cela que la CGT a été pour depuis la fermeture des mines de la machine 74 pour une exploitation du charbon mais nous ne soutenons pas a priori le projet de la SEREN, comme j'ai pu l'entendre. Et en même temps, nous ne faisons pas l'association de la carpe et du lapin, entre le syndicalisme et le capitalisme pour faire court ; ce n'est pas notre propos, mais en même temps, il y a des réalités d'attente de nivernais, j'entends dans le département beaucoup de Nivernais qui

disent que c'est un projet positif, qu'il faut des garanties, ils disent qu'ils font confiance au débat pour trouver des solutions, parce qu'il y a une grande attente du point de vue du département. Un dernier mot sur l'emploi, cela fait plus de 25 ans que je milite et que je me bats dans le département pour l'emploi, c'est la première fois que nous voyons un projet de création de quelque chose et non pas un projet de fermeture ou de délocalisation ; cela mérite d'être examiné sérieusement. Un dernier mot sur les emplois pérennes, j'ai entendu dans les deux autres débats, à Cossay et à Lucenay, un peu tout sur l'emploi, je voudrais simplement rappeler que dans les centrales thermiques en France, les batailles syndicales ont fait que ce soit privé ou public, les salariés bénéficient des garanties des industries électriques c'est-à-dire le même statut que les gens d'EDF.

Laurent SABLIC – Monsieur JACLOT, dans le film, tout à l'heure j'entendais des réflexions, des gens critiquent le projet en disant comme Monsieur vient de le faire, que bien sûr il y a des emplois, mais que ce ne sont pas des emplois pour nous. C'est à dire que nous allons faire venir des gens d'ailleurs, les gens ne sont pas formés et nous n'avons pas de garantie, donc même sur la question de l'emploi, il n'y a pas de vraie certitude qu'il va bénéficier aux habitants de ces villages ou même alentours. Avez-vous des choses précises à nous dire à ce sujet ?

François JACLOT – Pour ceux qui n'étaient pas dans les deux premiers débats, vous me permettez de donner un certain nombre de chiffres, et ensuite d'indiquer un certain nombre de conditions très importantes pour lesquels ces chiffres se réalisent. Le premier chiffre est le chiffre des emplois qui seront sur le site pendant la période de construction. Il y aura deux choses, la mine commencera à fonctionner et nous construirons la centrale, pendant cette période, vous l'avez entendu dans notre film, il y aura mille emplois sur le site, donc les emplois de la mine, 300, qui sont des emplois par nature pérennes, et les emplois de construction de la centrale qui sont des emplois par nature, non pérennes. C'est une donnée objective. Le deuxième, la construction étant achevée, combien d'emplois permanents seront sur le site ? Ce sont les 300 emplois de la mine et une centaine d'emplois dans la centrale, donc 400 emplois. Si vous allez creuser dans le dossier, vous verrez que le chiffre est de 437 emplois exactement. C'est ce que j'appellerai des emplois directs sur le site, et compte tenu de la taille du site, ce ne sont pas des chiffres gigantesques. La deuxième catégorie d'emplois qui nécessitent des précautions avant d'en parler, c'est dans la mesure où un certain nombre d'activités connexes, vous avez vu dans le film que nous parlons d'argile, de marne, de calcaire, de grès, de sulfogypse, dans la mesure où certaines de ces activités annexes seraient valorisées, et j'indiquerai pourquoi il faut être prudent sur ce thème, celles-ci pourraient créer d'autres emplois directs. A quelle condition ? La principale est qu'il y ait des initiatives locales ou nationales pour le faire et deuxièmement qu'il y ait une réflexion en amont sur les problèmes d'infrastructures, c'est pourquoi nous voulons être extrêmement prudents sur cette question parce que transporter les différents produits indiqués sans avoir préalablement adapté les infrastructures, serait un leurre.

Il y a une dernière catégorie d'emplois, ce sont ceux que nous appelons les emplois indirects, qui sont les emplois de service qui sont généralement associés à des emplois directs. Selon les études, les régions et les types d'activité, le multiplicateur entre les emplois directs et les emplois indirects, est souvent de l'ordre de 2.

Laurent SABLIC – Que sont ces emplois indirects ?

François JACLOT – Ce sont les emplois générés dans les services locaux par les emplois directs, par exemple, une supérette augmente sa dimension et nous pouvons en citer bien d'autres.

C'est pour cela qu'il ne faut pas se réfugier derrière la sécheresse des chiffres, il y a à notre avis deux conditions impératives pour que ces chiffres deviennent une réalité.

Laurent SABLIC – Seront-ils des emplois pour les gens d'ici ? Soyons plus clairs et plus directs.

François JACLOT – J'y reviendrais ce sera mon troisième point. Les deux conditions. La première est qu'une anticipation et d'une certaine manière c'est une des chances du dossier, comme le temps va être long, nous estimons qu'au plus tôt, cette usine commencerait à produire de l'électricité à la fin 2011, ceci a évidemment des inconvénients mais aussi un certain nombre d'avantages, c'est que cela permet d'anticiper un certain nombre de problèmes, en particulier les problèmes d'adaptation de la demande à l'offre d'emplois, et là j'arrive à votre question sur l'emploi local. Les études que nous avons faites, compte tenu des qualifications nécessaires, les capacités locales à anticiper ces problèmes, nous laissent penser qu'il est possible de dire qu'au moins la moitié des emplois permanents, des 400 emplois directs, pourraient être fournis par le département.

Laurent SABLIC – Il y a des gens qui n'avaient pas l'air d'accord avec vous là-dessus, dont un monsieur qui lève le bras. Allez-y sur les emplois et je ne vous oublie pas madame, ne vous inquiétez pas !

Philippe CHARLOT - Je voudrais répondre sur les emplois, les chiffres que vous annoncez, les 337 pour la mine et 100 pour la centrale paraissent totalement farfelus. En Australie, la mine de Milmerein, qui produit 3 millions deux cent mille tonnes, c'est-à-dire pratiquement le double de la vôtre, 1 million huit, emploie 35.000 hommes, pas un de plus. La centrale qui est double, il y a deux centrales de 440 mégawatts, c'est donc deux centrales, 70 employés. Les emplois induits ont été évalués à une centaine. Alors quand nous regardons dans le passé, sur les vieilles pages Web, nous voyons les promesses d'emploi, ils promettaient pour la mine, 200-300 personnes, et finalement c'est 35. D'ailleurs ces 35 sont souvent en grève, cette mine et cette centrale ont été revendues aux chinois, la centrale a été ouverte en 2003, et elle vient d'être vendue aux Chinois et maintenant nous commençons à mettre des Chinois à la place des Australiens. À propos des mines australiennes, je voudrais mentionner un phénomène qui n'a jamais été évoqué jusqu'à présent, c'est l'ignition spontanée. C'est à dire que la mine de charbon s'enflamme à ciel ouvert spontanément. C'est en train d'arriver dans l'état de Victoria, au sud de l'Australie, près du Pôle Sud, où il fait très frais, c'est le climat de l'Angleterre et les Australiens sont catastrophés parce que pour la première fois, à partir du 15 octobre, le début du printemps australien, une mine s'est enflammée sur un front de 2 kilomètres, il y a plus de 200 pompiers qui combattent et deux canadiens. Alors, je voulais savoir si les canadiens pourront se ravitailler dans le lac des Settons.

Laurent SABLIC – Jean-Charles BESSON, vous voulez compléter la question ? Alors nous allons les laisser répondre. La mine australienne qui a déjà été évoquée.

Jean-Charles BESSON – Je suis surpris d'entendre que nous envoyons des canadiens pour éteindre des échauffements miniers, puisqu'il ne faut surtout pas mettre d'eau, parce que les échauffements sont des choses que nous connaissons bien notamment dans la mine souterraine, il faut faire en sorte dans une mine souterraine, que nous coupions l'oxygène et envoyer de l'azote pour éviter le contact de l'oxygène avec le charbon et quand c'est une mine à ciel ouvert, nous défournons pour refroidir, mais surtout nous ne mettons pas d'eau, parce que l'eau sèche et son ruissellement ravine et permet encore des entrées d'air supplémentaires dans le charbon qui se consomme, c'est pire, je suis surpris d'entendre ce genre de choses.

Philippe CHARLOT – C'est la mine dans l'état de Victoria, mine d'Azelwood, et la phrase se termine par « did by two water bombing Aircraft » pour moi ce sont des canadiens.

Jean-Charles BESSON – Vous avez bien traduit Monsieur, mais cela ne se passe pas comme cela normalement.

Laurent SABLIC – Cela sera facile à élucider,

Jean-Charles BESSON – C'est très facile, ce sont des choses assez courantes, nous savons que le charbon brûle, donc en général, les échauffements dans les mines nous savons combattre et nous ne les combattons pas avec l'eau, que ce soit une mine souterraine ou à ciel ouvert ; j'insiste, je persiste et je signe sur cet aspect des choses.

Laurent SABLIC – Le nombre d'emplois en Australie comparé à celui que vous annoncez en France

Jean-Charles BESSON – Les Australiens sont devenus chinois, je ne sais pas exactement, mais toujours est-il que ce gisement là, est composé principalement de 200 mètres de terre, de marne et d'argile qui couvre le charbon. Ce qui fait le coût de production, ce qui fait la main-d'œuvre c'est pour enlever les terres qui sont au-dessus du charbon, dans cette mine-là vraisemblablement le charbon doit pratiquement être à ciel ouvert et le seul facteur dimensionnant d'une mine sont les terres que vous enlevez, les terres de découverte et globalement c'est dix fois plus en volume que le charbon. Donc ce même gisement vous le mettez où vous voulez, avec des Australiens, des Chinois, il faut enlever les terres, et ce n'est pas avec 35 personnes que vous déplacez des millions voire des dizaines de millions de mètres cubes par an.

Laurent SABLIC – Je ne sais pas si l'Observatoire ira en Australie, mais il a certainement intérêt à se renseigner sur les modèles économiques des uns en face des autres.

Jean-Charles BESSON – Pour ce qui est des centrales, si vous prenez une entreprise française qui exploite du thermique, il faut regarder les ratios par mégawatts installés et les effectifs, vous voyez que 100 personnes pour 1000 mégawatts, globalement c'est la moitié ; nous n'avons pas forcé. Je le dis encore une fois, à Lucenay, la seule critique que j'attendais c'était qu'on me dise comment allez-vous faire marcher une centrale avec aussi peu de monde, parce que d'habitude il y a pratiquement le double. Donc, il n'y a pas besoin de 100 personnes pour une tranche, pour un groupe, il en faut moins, mais globalement, les 400 personnes, ce n'est pas un site qui produit ou une tranche, c'est une grosse PMI qui gère un complexe dans lequel il y a production de charbon et production d'électricité, et nécessairement vous avez des commerciaux, vous avez, ne serait-ce qu'une centrale ou si vous avez un feu continu, le gardiennage, si vous avez un garde-barrière, cela fait déjà 6-8 personnes. Vous ne vendez pas l'électricité, ni les co-produits, vous n'analysez pas l'eau, si vous considérez une seule tranche et que vous dites je fais uniquement la production avec rondiers et chefs de quart, nous avons très peu de monde. Cela ne marche pas comme cela, nous avons considéré que nous n'externalisons pas tout ce qui était en dehors du cœur de métier, on a englobé la totalité, il y a des administratifs, il y a des secrétaires, des commerciaux, des juristes, des gens qui font de la communication, il y a des gens qui font des tas de choses qui sont pas du tout dans le métier, et dans une unité de cette taille-là cela prend du monde ; il y a un service formation, il y a une assistance environnementale, en matière de sécurité, cela ne se limite pas uniquement aux rondiers qui tournent et au chef de tranche qui est dans son local. Sur l'électricité, sur cet effectif-là, nous n'avons pas maximisé, sur le plan minier, c'est simple, nous allons faire un million huit cent mille tonnes, quand même avec 300 personnes, la machine, c'était 1800 personnes, pour 400 mille tonnes, je ne sais pas si vous voyez le rapport. Alors peut-être qu'ailleurs nous battons des records du monde, nous, c'est un projet industriel, il n'est pas fait pour communiquer sur internet et dire que nous battons des records du monde, ce n'est pas cela du tout. C'est dire que c'est un projet qui est fait dans la Nièvre, et où pratiquement tous les emplois au moins les 2 tiers, parce que je pense que c'est plus de 50% qui peuvent être assurés par des gens qui sont dans le Nivernais ; parce qu'il faut des conducteurs d'engins, des conducteurs de roues-pelles, ce sont des gens qui peuvent être formés, il faut des chaudronniers, des électriciens, des géomètres et en plus tous les emplois administratifs. Pour moi, il y a trois types de population, je me mets dans l'idée d'une unité qui démarre tant sur le plan minier, que sur le plan centrale, nous ne pouvons pas démarrer avec des gens qui n'ont pas d'expérience, il faut qu'il y ait un tiers des emplois qui soient des gens d'expérience, qui aient un profil, qui assurent soit par leur diplôme, soit par leur qualification, et leur histoire personnelle qui peuvent permettre de démarrer cette unité, en toute sécurité. Et ce tiers-là, il sera recruté uniquement sur des questions de compétences et d'expérience, quelque soit l'origine, et je pense après, qu'il faut diviser, en deux le reste de la population de façon à ce que nous n'ayons pas que des gens du même âge qui démarre tous dans une unité de 35 ans, il faut que tout le monde ait des perspectives de carrière, il faut aussi croiser, si je puis dire, les profils. Je dirais qu'il y a deux catégories de personnes : les gens qui seront en formation initiale, cette unité n'est pas prête de démarrer donc nous avons largement le temps d'amener des gens à des niveaux de Bac pro ou de BTS ; cela s'est fait dans des bassins de conversion, c'est-à-dire qu'en formation initiale, nous pouvons travailler avec l'Education Nationale, le GRETA et puis aussi prendre des gens qui ont déjà un premier parcours professionnel qui n'est pas nécessairement dans la compétence

qui convient et à ce moment-là, nous pouvons les amener à des niveaux qui correspondent aux emplois qui sont demandés, notamment, j'ai connu des électromécaniciens, que nous formions à l'AFPA dans le cadre d'agrément du Ministère du Travail, nous pouvons faire en sorte que cette deuxième population soit aussi issue du bassin d'emploi et je pense que cela ne représente absolument rien d'extraordinaire. Un dernier mot, je reviens aussi sur les rendements, parce que les effectifs sont des rendements, combien de tonnes et combien de personnes en face. J'ai fait tous les ratios, j'ai comparé avec les grandes mines allemandes, avec ce que nous faisons à Montceau les Mines, parce que nous sous-traitions à une boîte de travaux publics, elle n'avait pas de charges de structures, c'était une petite boîte, nous serons plus performants qu'eux, parce que nous aurons une taille plus grande et des équipements qui permettront d'être plus performants, ce n'est pas du tout ridicule. Par contre, nous serons moins performants que les gigantesques mines à ciel ouvert allemandes, parce que nous serons beaucoup plus petits et qu'ils ont des machines plus grosses que nous ; donc, je dirais que nous nous situons dans les échelles raisonnables par rapport à ceux auxquels nous pouvons nous comparer et que nous connaissons ou que nous avons connu et qui sont en France ou en Allemagne, que nous pouvons voir ou que nous avons vu.

Laurent SABLIC – Merci Jean-Charles BESSON, Madame qui attend depuis très longtemps, depuis au moins une heure

Nathalie GILBERT de Cossay – Avant de poser ma question, je voulais justement souligner un point important concernant les emplois, donc vous venez d'évoquer les emplois directs et indirects, mais combien d'emplois retirés ? Une exploitation agricole, pour parler de ce secteur important dans la région, n'emploie pas forcément qu'une seule personne, cela peut être également l'épouse, qui est sur l'exploitation, un ou des ouvriers agricoles, emplois directs. Mais aussi une activité locale, en baisse, vétérinaires, entrepreneurs agricoles, emplois indirects, et d'autres secteurs touchés directement ou indirectement. Nous ne voulons pas perdre par exemple nos bons médecins. Afin de faire une transition avec ma question, juste un élément concernant l'emploi local, para-agricole, car après tout, l'agriculture, ce n'est pas que des bouses de vache. Je connais plusieurs personnes qui envisagent de créer un gîte, ouvrir des chambres d'hôtes, là encore cela ne serait-il pas plutôt des pertes d'emplois ? Pensez-vous que le tourisme rural facteur économique aura encore sa place face à ce projet ? Et enfin, pour revenir à ma question principale, qui s'adressait plus particulièrement à Monsieur CHARMANT qui est malheureusement absent, donc je m'adresse à Monsieur, représentant du Conseil Général ce soir. Monsieur Charmant a eu une question lundi, lors de la réunion de Cossay, à laquelle il a rétorqué « la page du journal du Centre concernant la sauvegarde et l'aménagement du pays n'a pas été achetée par le Conseil Général mais par le Conseil Régional », alors il a répondu complètement à côté, il n'a pas du tout répondu, d'ailleurs. Donc cette fameuse question sans réponse : pensez-vous qu'il peut y avoir une certaine corrélation entre ce projet industriel et l'aménagement du territoire, pour être formée et avoir travaillé dans ce secteur, et donc avoir participé à plusieurs réunions, notamment au Conseil Général, il me semble que l'un des principaux objectifs de la Nièvre est de développer et de promouvoir notre vert pays. Alors Monsieur le représentant du Conseil Général, merci de répondre concrètement à cette question et après vous, je remercie également Monsieur PORTEAUX, Président du Pays sud-nivernais, de bien vouloir nous donner son opinion.

Laurent SABLIC – Nous allons enchaîner sur les réponses. D'abord les exploitations agricoles. Au fond on nous dit que nous créons des emplois d'un côté, nous en perdons de l'autre du côté des exploitations agricoles, et des emplois induits par les exploitations agricoles, par seulement les agriculteurs en direct.

Jean-René VOYOT, SEREN – Sur les emplois, sur le périmètre de 950 hectares concernés par ce projet, il y a quinze exploitants agricoles qui sont concernés, 10 qui n'ont pas le siège de leur activité dans ce périmètre et 5 qui ont le siège de leur activité dans ce périmètre. Cela représente donc une perte de surface cultivée de 650 hectares, pour vous donner une idée ; le nombre d'agriculteurs qui vont abandonner leurs fermes dans les années qui viennent, représentent en moyenne plus de 2000 hectares. Il faut remettre les choses en proportion. Nous avons là aussi le temps qui joue pour nous, comme le disait tout à l'heure François Jacquelot et Jean-Charles Besson, en ce sens que nous pouvons anticiper les choses, puisque c'est un projet qui est pour au plus tôt 2 ans pour ce qui est des premiers travaux de découvertes, et deuxièmement nous n'allons pas tout découvrir en même temps, donc nous avons un certain temps pour préparer cette mutation et pour aider les agriculteurs qui vont se trouver, soit amputer d'une partie de leur surface soit de la totalité du siège de leur exploitation pour les aider à trouver une solution de reconversion, pas dans un autre métier, naturellement, mais de poursuivre leur activité par de nouvelles terres. C'est en ce sens que nous avons bâti avec la SAFER de Bourgogne, un partenariat, afin de, précisément, en fonction des exploitations qui vont se libérer, étudier au cas par cas, les surfaces agricoles qui pourraient naturellement par priorité revenir à ces exploitants concernés. Deuxièmement pour ce qui est de l'aspect touristique, au risque de vous faire rire et hurler, je vous rappelle qu'il existe aussi, en Bourgogne en particulier, du tourisme industriel ; il y a un tourisme vert, mais il y a aussi un tourisme industriel et c'est un tourisme qui marche particulièrement.

Laurent SABLIC - Vous pensiez faire rire. Nous allons continuer à répondre, sinon cela ne va pas. Monsieur Barbier, d'un côté le Conseil Général promeut un tourisme et une vision verte du département et de l'autre il y a un projet industriel, alors les deux sont-ils incompatibles comme vous pose la question madame.

Daniel BARBIER – Effectivement le Conseil Général soutient fortement les investissements en matière environnementale, nous avons parlé de gîtes, de chambres d'hôtes, mais c'est aussi vrai d'ailleurs en agriculture, puisque notre cœur de cible aujourd'hui est d'aider la diversification, d'aider l'utilisation de matériel en commun, c'est notre aide très récente au niveau de la création d'une CUMA sur la CUMA Terreau, c'est sur bioénergie, CUMA c'est coopérative d'utilisation de matériel agricole, tout va dans le sens d'une diversification de l'agriculture, d'une lutte contre les agrandissements excessifs, au niveau de ce département afin de maintenir un tissu rural vivant et actif. Ceci dit, il n'y a pas antinomie lorsque le Conseil Général promeut ces sources de diversification ; aujourd'hui il y a un projet privé, chacun défend ses projets, nous avons affaire à un projet privé qui est déposé par la SEREN ; cela n'empêche pas que tout le panel d'activités soutenues par le Conseil Général continue aujourd'hui d'être effectif et continuera dans l'avenir. Juste une

précision, le Conseil Général n'a pas financé la page dont vous parliez tout à l'heure, c'est bien le Conseil Régional.

Laurent SABLIC - Très bien, c'est un point d'histoire, Monsieur PORTEAUX, il est vrai que vous assistez à toutes les réunions c'est la première fois que je vous donne la parole, alors allez-y !

Monsieur PORTEAUX – Le pays a recueilli l'avis de citoyens, je me fais une idée petite à petit avec les réponses de la SEREN avec vos interrogations, nous ne pouvons pas ne pas regarder 100 emplois qui vont peut-être venir sur le site, et nous ne pouvons pas non plus ne pas voir qu'il peut y avoir des pollutions. Nous nous interrogeons comme vous.

Laurent SABLIC – Dans quel esprit le conseil du développement que vous présidez va regarder tout cela justement, comment va-t-il analyser l'écart entre les emplois qui seraient menacés et ceux dont nous parlons, comment allez-vous faire ?

Monsieur PORTEAUX – Nous allons essayer d'être le plus objectif possible, comme vous d'ailleurs, nous allons essayer de voir exactement les emplois qui vont être faits par la SEREN et les emplois induits et essayer de voir un peu s'il y a des emplois qui vont disparaître à cause de cette mine et nous allons essayer d'être objectifs ; mais c'est vous qui allez nous dire un peu ce que vous en pensez, ce n'est pas nous qui avons, le pays est là seulement pour vous mettre en présence avec les investisseurs et qu'ils vous écoutent et que vous écoutiez les investisseurs. Cela ne va pas plus loin. Nous nous sommes fortement investis puisque nous avons payé beaucoup de choses, avec l'aide du Conseil Général et du Conseil Régional, mais nous nous sommes investis fortement pour que vous puissiez être au maximum, savoir tout ce qu'il va se passer.

Laurent SABLIC – Merci Monsieur, je crois que nous arrivons au terme, Monsieur LECAS de notre débat, alors oui, s'il y a vraiment une intervention indispensable, il y en a plusieurs, nous allons les écluser, si je puis dire, excusez-moi du mot. Monsieur attendait depuis longtemps.

Un intervenant – Au sujet de l'emploi, très brièvement. En ce qui concerne les 1000 emplois de la période préliminaire de 4 années et demie, il faut savoir que d'une part, ces 1000 emplois comprennent les 300 emplois pérennes et que, d'autre part, les 700 emplois résiduels ne sont pas du tout des emplois qui vont être à 700, nous avons beaucoup moins que ces 700 emplois, c'est un premier point. En ce qui concerne les 337 emplois qui sont décrits de façon extrêmement précise dans le projet, 1re roue-pelle, 2e roue-pelle, trois-huit, il est vrai, ils sont décrits de façon très précise, il y a simplement une précision, il s'agit des emplois en phase de découverte maximale ; rappelez vous que la mine va commencer par un très grand entonnoir qui aura pour objectif d'atteindre la couche de charbon et ensuite, nous aurons beaucoup moins de découverte, donc en réalité ces 337 emplois sont un maximum. J'aimerais que la SEREN nous donne un calendrier avec les embauches ; j'ai entendu parler d'un tiers des effectifs ensuite. En dernier lieu, l'usine de Lucenay risque de fermer ses portes par suite de la pollution de l'air.

Laurent SABLIC – Vous voulez ajouter quelque chose là dessus madame ?

Une intervenante – Il y en a marre, l'usine de Lucenay, c'est vrai, il y a 70 employés ; mais je voudrais dire quand même que notre employeur qui est ALCAN, leader mondial de l'aluminium, extrait de la bauxite dans le monde entier pour faire son produit principal, que la poussière il connaît, à mon avis, et que pour le moment, il ne s'est pas exprimé. Alors nous avons déjà la pression interne, sans arrêt, si vous ne faites pas ceci, l'usine va fermer, si vous ne faites pas cela, l'usine va fermer, et maintenant, s'il y a le charbon, l'usine va fermer ! Alors au bout d'un moment, il y en a marre !

Laurent SABLIC – Merci de cette précision, Madame, Jean-Charles BESSON, un mot sur les 337 qui s'en vont

Jean-Charles BESSON – Monsieur a bien lu, 337 emplois pendant la phase de découverte maximale et puis, ce qui figure aussi dans le dossier, c'est que cette période dure les 10 années de l'exploitation, il y a les 4 années de préparation, les 10 premières années et après l'effectif est réduit de 50 emplois pendant les 25 ans qui suivent, ce qui fait 287. C'est pourquoi, nous arrondissons à 400, pendant 15 ans, c'est 437 et c'est 387 pendant 25 ans.

Laurent SABLIC – Merci. Monsieur.

Un intervenant – Toujours est-il que vous n'avez rien fait pour essayer de rectifier les chiffres qui sont parus dans la presse et qui sont en fait des chiffres mensongers, non, depuis le 12 août.

Un intervenant – Le monsieur qui est parti, il a lu et a dit que cela avait été bien défini, je ne peux pas vous en dire plus. Nous avons fait cela de façon analytique.

Un intervenant – Vous aviez les moyens de ne pas faire de désinformation sur les chiffres des emplois, vous avez convaincu la majeure partie des habitants de la Nièvre et de l'Allier, je voulais m'adresser à Monsieur HENIN, je voulais attirer votre attention sur le fait que vous avez déjà fait pas mal de dégâts dans la région depuis le 12 août, vous avez par exemple détruit les vies des personnes les plus fragiles, je pense aux personnes âgées, par exemple, il y a déjà des récits de gens en pleurs. Vous avez détruit le tissu social ou une partie en tout cas, vous avez dressé les gens les uns contre les autres, les habitants, les partisans contre les opposants, oui, pour un grand chrétien ; vous avez détruit l'immobilier, l'artisanat, surtout l'immobilier, nous qui sommes propriétaires de nos maisons, elles ne valent plus rien, vous allez nous les indemniser, vous allez faire quoi ? Quant à l'économie locale, vous avez beaucoup d'entreprises, de petites ou moyennes entreprises, qui sont en sursis en attendant de savoir ce qu'il va se passer, sans compter le nombre des emplois.

Laurent SABLIC – À quoi pensez-vous exactement, monsieur, parce que c'est un peu général, à quelles activités pensez-vous ?

Un intervenant – Tous les éleveurs tous les gens qui travaillent sur le tourisme vert, par exemple, les éleveurs, comment faire pousser,

Laurent SABLIC – Oui, nous avons entendu les éoliennes de Monsieur.

Un intervenant – J'ai acheté une maison il y a très peu de temps, je n'étais pas au courant de la mine, je me suis fait avoir. Je voulais investir 100.000 euros, réfection de toiture, de maison, je voulais faire une petite éolienne, croyez-moi, le projet est tombé à 0 euro, c'est clair. J'avais des contacts avec les artisans, un maçon à St Germain Chassenay, c'est terminé, je lui ai dit les devis que vous m'avez sont pour rien, tant pis.

Un intervenant – Je finis excusez-moi, je voulais simplement dire à Monsieur HENIN qu'il est encore temps de se retirer de ce projet, retirer vos billes, avant qu'il ne soit trop tard, nous sommes hyper tendus dans la région, nous sommes à la limite d'un fait divers, assumez vos responsabilités, Monsieur HENIN.

Laurent SABLIC – Une autre intervention, j'ai demandé que nous terminions par quelques interventions, je ne vous ai pas oublié Monsieur de Soultrait.

Jean-Marc DAUBEUF – Je suis nivernais, j'habite Nevers et je travaille à EDF depuis une vingtaine d'années, sur un point extrêmement technique, sur le manque d'énergie dans les années à venir. Ce qu'il faut dire, c'est qu'effectivement l'électricité ne se stocke pas, globalement, dans les années à venir, nous devrions manquer d'énergie, c'est un fait. EDF investit dans l'EPR, un réacteur de nouvelle génération sur Flamanville et peut-être sur ce que nous appelons la semi-base et sur la pointe, il y a effectivement des besoins d'énergie. L'électricité, nous en achetons, nous en vendons, mais dans les années qui vont venir, il n'est pas impossible qu'il faille réinvestir globalement.

Laurent SABLIC – Merci, c'était court mais précis.

Un intervenant – Bonsoir, je suis habitant de Lucenay, ancien de Cossay et géologue. J'ai plusieurs questions, notamment trois remarques aussi. Je voulais signaler que quelle que soit la centrale, qu'elle soit normale ou supercritique, quand nous faisons brûler une tonne de charbon il en ressort autant de CO₂, entre 2 tonnes et 2,7 tonnes, quelle que soit la centrale. Je voulais aussi signaler que le rapport qui a été signalé tout à l'heure sur le charbon, « Charbon propre, métaux ? », il y est signalé que la France qui est un pays développé n'a peut-être pas besoin d'adopter une nouvelle politique sur cette énergie, pour les pays en voie de développement peut-être. Je voulais en revenir au captage et stockage et j'ai lu plusieurs articles, il est bien noté que même si nous arrivons à le capter, après il y a un problème de transport, de stockage, je voulais demander aux messieurs de la SEREN, le stockage dans quel endroit veulent-ils le faire dans les environs, car normalement c'est in situ, et je pense qu'il n'y en a pas, dans les couches de charbon, dans les aquifères salins, mais il est bien noté dans le rapport du délégué interministériel, que les essais vont sans doute être peut-être positifs dans les grands bassins sédimentaires, dans la mer, mer du Nord, projet Castor. Et je voudrais poser une

dernière question, j'ai une page sur le rapport du BRGM de 1986, j'ai bien une cinquième couche de charbon ente 500 et 550 mètres et je voudrais avoir la certitude que s'ils exploitent la première partie, pouvons-nous avoir la certitude qu'ils s'arrêtent à 300 mètres. Ne vont-ils pas creuser jusqu'à 550 mètres, et quand nous voyons la carte d'anomalies gravimétriques, nous nous rendons très bien compte qu'elle va au sud, sud-ouest de Lucenay.

Laurent SABLIC – C'est d'ailleurs une question posée à Cossay, que nous allons reprendre. Jean-Charles BESSON sur ce dernier point. Nous allons essayer d'accélérer les réponses.

Jean-Charles BESSON – Le projet est celui qui figure dans le dossier et notamment avec la notice d'impact, c'est la fosse uniquement de la partie qui est à la fois la plus épaisse et la moins profonde.

Laurent SABLIC – Que se passe-t-il dans 35 ans ?

Jean-Charles BESSON – C'est une demande de concession qui donne le droit de demander autre chose par la suite, qui ne donne le droit de ne rien faire. Par contre, la demande d'autorisation d'exploiter ne portera que sur la fosse et notamment sur les réhabilitations de cette fosse, à partir du moment où cette fosse sera réhabilitée par le remblayage de sa partie nord et la constitution d'un axe sur la partie sud, cela empêchera l'exploitation de toute autre partie.

Un intervenant – Alors admettons que les besoins en énergie de la France continue à augmenter comme on nous le dit, alors qu'il faudrait les diviser par 4, comme Monsieur RADANNE l'a signalé, donc admettons les besoins continuent, nous allons-en retirer 60 millions ou 80, comme j'ai entendu, il y en a 250 millions, alors que faisons-nous du reste ?

Jean-Charles BESSON – Notre projet est d'exploiter 60 millions. La demande d'autorisation d'exploiter portera sur ces 60 millions et la réhabilitation sur 60 millions. C'est une question qui est posée, je réponds.

Laurent SABLIC – Nous allons essayer de conclure, je vous comprends,

Jean-Charles BESSON – Dans le film, vous voyez le lac, c'est le BRGM qui le dit, c'est ce qui figure dans le rapport du BRGM que nous reprenons, mais notre dossier de demande d'autorisation d'exploiter ne portera que sur cette fosse et sur sa réhabilitation.

Laurent SABLIC – Je ne veux pas couper le débat, monsieur, je pense que nous avons fait un peu le tour, même si vous n'êtes pas convaincu les uns les autres, nous allons nous en tenir là sur cette question pour l'instant. Il y a une question ici, une là, essayez d'être court.

Un intervenant – Une question très brève. Dans le projet de la SEREN, on nous a parlé en détail de trois calamités, la première la mine, la deuxième le terril et la troisième la centrale électrique, nous avons oublié la quatrième qui sont les lignes à très haute tension, pouvez-vous nous dire quelques mots sur ces lignes à très haute tension. Nous sommes ici à Toury, dans un village dans lequel tous les fils électriques ont pu être enterrés grâce au CIEN et à l'action de notre maire, je ne suis pas certain que les lignes à très haute tension subissent le même sort, pouvez-vous nous expliquer ce qu'il en est, quel sera leur trajet, leur puissance et où cela passe ?

Laurent SABLIC – Ok ! L'implantation des lignes à très haute tension.

Jean-Charles BESSON – C'est une des questions importantes, c'est une des quatre autorisations qui ont été indiquées par Monsieur le Secrétaire Général. Dès après le dépôt du dossier au ministère de l'industrie, nous sommes allés rencontrer le RTE, c'est un ancien département d'EDF, qui est propriétaire du réseau de transport d'électricité, la règle, pour ceux qui ne la connaissent pas, c'est que quand nous construisons une centrale électrique, nous devons aussi la relier au réseau et financement le fait de la relier au réseau ; ensuite la ligne est donnée à RTE. Alors nous avons demandé à RTE de faire une étude de faisabilité pour déterminer quel était l'optimum en terme de raccordement au réseau, il y avait plusieurs possibilités, se raccorder à une ligne à 225.000 volts ou à 400.000 volts, l'étude est en cours, il est vraisemblable, nous n'avons pas la certitude car nous n'avons pas la réponse, il est vraisemblable que la centrale sera raccordée par une ligne à 400.000 volts, c'est à dire par une ligne à haute tension, vers l'est. Deuxième information, il y a un coût et d'après notre calcul, qui doit être affiné, le coût d'une telle ligne est de l'ordre de 25 à 30 millions d'euros. Le financement sera assuré par la SEREN.

Laurent SABLIC – Vous avez votre réponse mais vous avez le droit de la contester. Essayez de terminer, nous nous sommes écoutés. Il n'y a pas de fin sinon.

Un intervenant – Nous avons tous compris que la SEREN était une société privée, nous allons considérer que malheureusement pour nous le site est installé, ils sont en pleine production et d'un coup, ils ne sont plus rentables, il y a un déficit au niveau de la société, que se passe-t-il si la société est en déficit et que le site est en cours de construction ?

Laurent SABLIC – Une question très concrète, Monsieur HENIN ?

Jean-François HENIN – Je réponds à cette question et à une qui a été posée précédemment ; la période d'incertitude concernant les indemnités prendra fin le jour où la SEREN sera titulaire d'un permis ; après la société entend bien dédommager tous les gens qui ont eu à souffrir ce projet, personne ne sera resté sur le carreau, ni les gens qui sont directement concernés, ni des gens qui sont autour. Deuxièmement, concernant l'opération de financement d'une telle opération, elle se monte en partie en fonds propres, cette partie-là n'est pas menacée par une faillite, la partie qui est menacée est la partie qui est financée en emprunts. Pour monter un emprunt de cette sorte, il faut s'assurer de la vente à terme sur une longue période à des prix fermes et définitifs d'une partie de la production pour couvrir ces frais-là, donc, l'équilibre d'exploitation de la mine sera assuré dès le départ par ce genre de

transaction, il existe des marchés à très long terme aujourd'hui qui permette de le faire.

Un intervenant – Vous ne m'avez pas répondu, je vous ai demandé, si malheureusement pour vous, il y a un déficit, que se passe-t-il, laissez-vous le trou béant, laisserez-vous la centrale abandonnée, laisserez-vous tout en plan ?

Jean-Charles BESSON – Je viens de répondre, pour monter l'opération il faut pouvoir couvrir une partie des ventes de manière à ce que cette opération puisse perdurer.

Un intervenant – Soit je suis complètement ignare, mais malgré tout, s'il y a un déficit, que se passe-t-il au niveau du site, l'abandonnez-vous tel quel ou ferez-vous un effort pour nous mettre des arbres, des aires de pique-nique, comme vous nous avez montré tout à l'heure sur votre film ?

Jean-Charles BESSON – Par définition, si vous partez de l'hypothèse que la société est en faillite, c'est qu'elle n'a plus les moyens d'assurer ce genre d'opérations.

Un intervenant – Donc vous laissez tout sur place.

Laurent SABLIC – Un débat financier il faut l'écouter, c'est compliqué !

Jean-Charles BESSON – J'ai commencé par vous répondre que les banques ne peuvent prêter à l'opération que dans la mesure où elles sont garanties que la société ne fait pas faillite.

Un intervenant – Je ne mets pas en doute vos compétences au niveau financier, c'était une question qui me traversait l'esprit, c'est une société privée, il peut lui arriver des incidents. Vous disiez la dernière fois que vous essaieriez de vendre l'électricité à l'extérieur de la France, c'est ce que vous disiez à Lucenay.

Jean-Charles BESSON – Non, nous disons que nous la vendons sur un marché qui est en France ou à l'extérieur et que pour monter l'opération, nous aurons l'obligation d'en vendre une partie ferme à prix définitif pendant une longue période, de telle manière que la société ne puisse pas se trouver en faillite parce que les deux tiers de l'opération sont financés par des emprunts bancaires.

Laurent SABLIC – Je pense qu'il faudrait une expertise CO2 et une expertise financière aussi dans l'Observatoire ; monsieur une dernière question très courte, s'il vous plaît, parce qu'il commence à faire froid. Pour économiser le CO2, nous avons coupé le chauffage, non, nous allons nous arrêter. Ce sera vous la dernière madame, nous ne pouvons pas continuer, Monsieur LECAS l'a confirmé, il faut s'arrêter. Cela va se terminer dans la confusion, si nous ne vous écoutons pas, madame.

Une intervenante – Je m'adresse à Monsieur HENIN, parce que toutes les questions que je voulais poser l'ont été. Monsieur HENIN, si vous voulez être considéré comme le bienfaiteur de la région, utilisez votre argent pour installer des éoliennes, sur les 500 hectares de Mousson vous allez bien trouver un endroit venteux et vos petits-enfants, les nôtres et tous les autres vous remercieront de ne pas avoir rajouté une louche au réchauffement de la planète.

Laurent SABLIC – Merci, Madame, allez Monsieur LEGRAS.

Monsieur LEGRAS – Je voulais m'adresser au communiste CGTiste de la machine, vous avez dit qu'allons-nous faire de nos richesses que nous avons dans le sous-sol ? Je vous signale qu'à l'heure actuelle nous avons du pétrole, du gaz et du charbon, nous exploitons tout, nous pillons tout à une vitesse grand V pour faire de l'argent. C'est à dire qu'à l'heure actuelle, si nous commençons à exploiter le charbon, alors que nous ne pouvons pas capter le CO₂, nous sommes en train d'empoisonner l'atmosphère ; pour nos descendants, nos enfants, nos petits-enfants, nos arrière-petits-enfants, qu'allons-nous leur laisser, une planète complètement polluée et plus aucune richesse pour pouvoir se chauffer. Alors je crois Monsieur HENIN qu'il faudrait l'oublier ce charbon, ce n'est pas dur de l'oublier, je sais que ce sont des investissements, vous avez dû payer jusqu'à maintenant, mais je pense que nous pouvons l'oublier. Nous ne desserrerons pas les dents, ici dans la Nièvre, et je crois qu'ici dans la Nièvre, il y en a beaucoup qui veulent garder leur site. Il faut quand même se méfier parce qu'à l'heure actuelle, des gens qui n'ont plus de choses à perdre, il faut faire attention.

Laurent SABLIC – Bien alors, Monsieur LECAS, il y a au moins une question que je veux vous poser, il y a eu trois débats publics, que se passe-t-il maintenant, c'est fini, chacun repart chez soi, y a-t-il une suite, à cet ensemble de débats.

Robert LECAS – Tout d'abord, je pense que nous avons atteint notre objectif qui consistait à travers ces trois premières réunions destinées aux populations directement concernées par le projet de pouvoir poser les questions et recueillir le maximum d'informations qui pourront leur permettre d'éclairer leur raisonnement. Je suis conscient que ce soir, les pour ne sont pas devenus nécessairement contre, mais il est certain que les contre ne sont pas tous devenus pour. Il ne s'agissait pas de changer à l'issue de ces trois jours, mais bien de faire remonter les problèmes majeurs. Et ces problèmes, vous avez vu qu'autant les élus que les porteurs de projet sont décidés à les explorer jusqu'au fond de telle manière que nous soyons suffisamment rassurés et de pouvoir porter l'appréciation qui convient. Le pays a assumé cette responsabilité d'engager la réflexion avec les porteurs de projet, les services du département, les élus et la population que vous continuerez à nous trouver à vos côtés de telle manière que l'information puisse s'approfondir à travers l'Observatoire, à travers diverses autres démarches d'accompagnement dans la plus grande clarté. Je veux que vous en soyez certains, et pour ce qui nous concerne, très rapidement, pour répondre à la question qui était posée, nous vous avons dit que ces débats étaient enregistrés, nous allons nous organiser, et nous vous dirons très exactement comment vous pourrez vous les procurer, c'est-à-dire que nous essaierons de les mettre à votre disposition vraisemblablement à travers les sites du département, du Conseil Régional, ce sont des choses qui devraient pouvoir être

faites, et de la même manière que nous vous avons adressé un quatre pages pour préparer ce débat, nous vous ferons un point de situation à travers un deuxième quatre pages.

Laurent SABLIC – C'est fini ! Bonsoir !